

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1428

12 juillet 2007

### SOMMAIRE

<b>AIG Invest (Lux)</b> .....	<b>68498</b>	<b>Jardipal S.A.</b> .....	<b>68539</b>
<b>Brandotex Participations S.A.</b> .....	<b>68538</b>	<b>Lemon International Holdings S.A.</b> .....	<b>68544</b>
<b>Caleas S.A.</b> .....	<b>68542</b>	<b>Narcando Holding Société Anonyme</b> ....	<b>68498</b>
<b>Cépages Participations S.A.</b> .....	<b>68539</b>	<b>N.H.C. Holding S.A.</b> .....	<b>68543</b>
<b>Cirio Del Monte Foods Holdings S.A.</b> ....	<b>68538</b>	<b>OQUENDO Management S.à r.l.</b> .....	<b>68501</b>
<b>Cirio Del Monte Foods Holdings S.A.</b> ....	<b>68539</b>	<b>Oquendo (SCA) SICAR</b> .....	<b>68509</b>
<b>CMS Management Services S.A.</b> .....	<b>68540</b>	<b>Orco Property Group</b> .....	<b>68544</b>
<b>CORSAIR (Luxembourg) N°7 S.A.</b> .....	<b>68540</b>	<b>Ovikey Investissements S.A.</b> .....	<b>68500</b>
<b>Dacom Investissements S.A.</b> .....	<b>68541</b>	<b>Paryseine (Lux 2) S.à r.l.</b> .....	<b>68540</b>
<b>DB Bagheera Sàrl</b> .....	<b>68541</b>	<b>Polired S.A.</b> .....	<b>68543</b>
<b>EPF Frankfurt I S.à r.l.</b> .....	<b>68542</b>	<b>PTC Essen Capital S.A.</b> .....	<b>68544</b>
<b>EPF Harenberg City-Centre S.à r.l.</b> .....	<b>68539</b>	<b>Sarasin Multi Label Sicav</b> .....	<b>68499</b>
<b>EPF Holdings 4 S.à r.l.</b> .....	<b>68539</b>	<b>SB Capital S.A.</b> .....	<b>68542</b>
<b>Esso Luxembourg</b> .....	<b>68531</b>	<b>Société de Gestion Ampera S.A.</b> .....	<b>68498</b>
<b>Fin.Ind.Int. S.A.</b> .....	<b>68499</b>	<b>Stemaco Participations S.A.</b> .....	<b>68538</b>
<b>Forest Finance S.A.</b> .....	<b>68509</b>	<b>Steriano Holding S.A.</b> .....	<b>68500</b>
<b>Gabien Holding S.A.</b> .....	<b>68508</b>	<b>Surya S.A.</b> .....	<b>68535</b>
<b>Gazstream S.A.</b> .....	<b>68543</b>	<b>Tetrade S.A.</b> .....	<b>68499</b>
<b>Gef Real Estate Holding</b> .....	<b>68531</b>	<b>Vision Finance S.A.</b> .....	<b>68541</b>
<b>Hibou</b> .....	<b>68500</b>	<b>Zephyr International B.V.</b> .....	<b>68538</b>
<b>International Sport Management S.A.</b> ...	<b>68540</b>		

**Société de Gestion Ampera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 80.340.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 13 août 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 13 juin 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007070901/795/15.

---

**AIG Invest (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 66.913.

Die jährliche

**HAUPTVERSAMMLUNG**

der Anteilhaber der AIG INVEST (LUX) wird am Gesellschaftssitz am 30. Juli 2007 um 10.00 Uhr stattfinden.

*Tagesordnung:*

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
  - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
  - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme von Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2006/2007
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2006/2007
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2007/2008
6. Sonstiges

Die Anteilhaber werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Hauptversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteilhaber an der Hauptversammlung gefasst werden.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2007070900/584/22.

---

**Narcando Holding Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 73.515.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 7 août 2007 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007070898/1031/15.

---

**Fin.Ind.Int. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 79.038.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *16 juillet 2007* à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 23, rue Beaumont, 6<sup>ème</sup> étage

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes concernant les exercices 2005 et 2006.
2. Approbation des comptes annuels.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux organes sociaux.
5. Recomposition entière des organes sociaux.
6. Divers.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2007064114/535/20.

**Tetrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 46.646.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *13 août 2007* à 8.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 11 juin 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007070902/795/15.

**Sarasin Multi Label Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 76.310.

Die für den 29. Juni 2007 einberufene außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft hat das gesetzlich erforderlich Anwesenheitsquorum von mindestens 50% des Gesellschaftskapitals nicht erreicht. Der Verwaltungsrat hat daher beschlossen, am *13. August 2007* um 10.00 Uhr am Sitz der FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxemburg, eine

**ZWEITE AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre einzuberufen.

Die ausserordentliche Generalversammlung hat folgenden einzigen Tagesordnungspunkt:

*Tagesordnung:*

Einführung der Möglichkeit für den Verwaltungsrat zu entscheiden, den Nettoinventarwert eines Teilvermögens um einen Betrag anzupassen, welcher dem geschätzten Betrag von Handelskosten und anderen Gebühren sowie der geschätzten Differenz von Geld- und Briefkursen der Anlagen des Teilvermögens an einem Bewertungstag entspricht und entsprechende Einführung eines Passus als letzten Absatz von Artikel 23 der Statuten.

Beschlüsse der Versammlung erfordern kein Quorum und werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst.

Der Entwurf der geänderten Satzung kann am Sitz der Gesellschaft eingesehen werden, und eine Kopie davon ist auf Anfrage erhältlich.

Vollmachtsformulare werden den Eignern von Namensanteilen zugesandt und können an folgende Adressen zurückgeschickt werden:

Luxemburg: FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A., Investmentfondsabteilung, L-2951 Luxemburg

Schweiz: BANK SARASIN & CIE AG, Abt. FOP, Elisabethenstrasse 62, CH-4002 Basel

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007070899/755/27.

---

**Ovikey Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 61.505.

---

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juillet 2007 à 9.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et attribution des résultats aux 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004.
3. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
4. Décision de continuer la société en conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007067473/17.

---

**Hibou, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 70.559.

---

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 27 juillet 2007 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2007 n'a pas pu délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 27 juillet 2007 délibèrera quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007066128/534/16.

---

**Steriano Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.813.

---

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 juillet 2007 à 16.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 23, rue Beaumont, 6<sup>ème</sup> étage.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes concernant les exercices 2005 et 2006
2. Approbation des comptes annuels
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux organes sociaux
5. Recomposition entière des organes sociaux
6. Divers.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2007064121/535/20.

**OQUENDO Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 128.638.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the fourth of May.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Remich Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WALBROOK TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Glatigny Esplanade, Level 1, Regency Court, GY1 3ST, St. Peter Port, Guernsey, and registered with the companies register of Guernsey under the number 24531, acting in its capacity as trustee of the WALBROOK CHARITABLE TRUST (hereafter WALBROOK TRUSTEES), here represented by M<sup>e</sup> Christian Steinmetz, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 3, 2007.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed between the partner(s) all those who may become owners of the shares issued, a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name OQUENDO MANAGEMENT S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the holding of unlimited shares in OQUENDO (SCA) SICAR, a partnership limited by shares («société en commandite par actions») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg which is

further subject to the law dated June 15, 2004 relating to the investment company in risk capital, in the capacity of general partner of that company.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

3.3 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

3.4 In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500,-) represented by five hundred (500) shares in registered form without a par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits and in accordance with the conditions set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by a board of class A and class B managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. They will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The managers of any class may be dismissed ad nutum, each time however subject to the approval of the Luxembourg supervisory authority of the financial sector.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager or, if there is more than one manager, by the majority of the board of managers, this majority comprising at least one class A and one class B manager of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda

of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager of the same class as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that such votes comprise the vote of at least one class A manager and one class B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one manager of class A and one manager of class B or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of partners

##### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year,

increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## VII. General provision

**Art. 17. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, WALBROOK TRUSTEES, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500,-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR one thousand five hundred euro (EUR 1.500,-).

### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at 5 (five).

2. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

a) Alfonso Guillermo Erhardt Ibarra, director, born in Malaga (Spain) on February 8, 1972, with professional address at OQUENDO CAPITAL, S.L., Oquendo 23, SP-28006 Madrid, Spain; and

b) Daniel Herrero Lucas, director, born in Madrid (Spain) on March 8, 1972, with professional address at OQUENDO CAPITAL, S.L., Oquendo 23, SP-28006 Madrid, Spain.

3. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

a) Francesco Moglia, Director, born in Rome (Italy) on May 27, 1968, with professional address at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

b) Sergio Bertasi, Director, born in Padova (Italy) on October 26, 1958, with professional address at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and

c) Szymon Bodjanski, Director, born in Gniezno (Poland) on July 20, 1977, with professional address at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

4. The registered office of the Company is set at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatre mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WALBROOK TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et régie sous les lois de Guernsey, ayant son siège social à Glatigny Esplanade, Level 1, Regency Court, GY1 3ST, St. Peter Port, Guernsey, immatriculée auprès du registre de sociétés de Guernsey sous le numéro 24531, agissant en sa qualité de trustee de WALBROOK CHARITABLE TRUST (ci-après WALBROOK TRUSTEES), ici représentée par M<sup>e</sup> Christian Steinmetz, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi entre l'associé et ceux qui pourront devenir porteurs des parts sociales émises une société à responsabilité limitée sous la dénomination OQUENDO MANAGEMENT S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la détention d'actions illimitées dans OQUENDO (SCA) SICAR, une société en commandite par actions organisée conformément aux lois du Grand-Duché du Luxembourg, qui de plus soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, en qualité d'associé gérant commandité de cette société.

3.2 La Société peut procurer toute forme d'assistance financière aux organismes qui font partie du groupe de la Société telle que, entre autres, le consentement de prêt et l'octroi de garanties ou de sûretés de toute sorte ou forme.

3.3 La Société peut faire des emprunts de toute sorte ou forme et peut émettre des obligations à titre privé, des créances ou tous autres instruments financiers similaires.

3.4 De manière générale, la Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières dans le but de favoriser la réalisation de son objet social.

#### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### II. Capital - Parts sociales

#### Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil composé de gérants de classe A et de classe B nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera la durée de leur mandat. Ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Les gérants, quel que soit la classe à laquelle ils appartiennent, sont révocables ad nutum, sous réserve toutefois de l'accord de l'autorité luxembourgeoise de surveillance du secteur financier.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par une décision du conseil de gérance prise à la majorité, cette majorité devant comprendre au moins un gérant classe A et un gérant classe B de la Société.

#### Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de la même classe comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu que parmi les voix émises, il y ait au moins une voix d'un gérant classe A et une voix d'un gérant classe B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. de ces Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VII. Disposition générale**

**Art. 17. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

WALBROOK TRUSTEES, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à 5 (cinq).
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
  - a) Alfonso Guillermo Erhardt Ibarra, directeur, né à Malaga (Espagne) le 8 février 1972, avec adresse professionnelle à OQUENDO CAPITAL, S.L., Oquendo 23, SP-28006 Madrid, Espagne; et
  - b) Daniel Herrero Lucas, directeur, né à Madrid (Espagne) le 8 mars, 1972, avec adresse professionnelle à OQUENDO CAPITAL, S.L., Oquendo 23, SP-28006 Madrid, Espagne.
3. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
  - a) Francesco Moglia, Directeur, né à Rome (Italie) le 27 mai 1968, ayant son adresse professionnelle aux 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
  - b) Sergio Bertasi, Directeur, né à Padova (Italie) le 26 octobre 1958, ayant son adresse professionnelle aux 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
  - c) Szymon Bodjanski, Directeur, né à Gniezno (Pologne) le 20 juillet 1977, ayant son adresse professionnelle aux 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
4. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Steinmetz, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 11 mai 2007. REM/2007/1047. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007069941/5770/405.

(070077101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

**Gabien Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.799.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 17 juillet 2007 à 9.30 heures au siège social de la société à Luxembourg, 23, rue Beaumont, 6<sup>ème</sup> étage

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes concernant les exercices 2005 et 2006
2. Approbation des comptes annuels
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux organes sociaux
5. Recomposition entière du conseil d'administration
6. Divers: Résolution à prendre conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007064117/535/19.

**Forest Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 90.804.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du 23 juillet 2007 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et acceptation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Elections statutaires.
8. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007067519/802/20.

**Oquendo (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 129.290.

**STATUTES**

In the year two thousand seven, on the twelfth of June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) OQUENDO MANAGEMENT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg with its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg trade and companies register, (hereafter the General Partner);
- 2) OQUENDO PARTNERS LLP, an English Limited Liability Partnership, with Partnership number OC 327006, whose registered office is at 23 Buckingham Gate, London SW1E 6LB, United Kingdom (hereafter OQUENDO PARTNERS);
- 3) CAJA DE AHORROS DE CASTILLA LA MANCHA, an entity incorporated under the laws of Spain, with the tax identification number G-16131336, supervised by BANCO DE ESPAÑA and recorded on the Cuenca Mercantile Register (Registro Mercantil de Cuenca) in volume 109, folio 1, page no. CU-690; in the Registry of Savings Banks of Comunidad de Castilla la Mancha with the number C-05, and in the Special Register of Savings Banks (Libro Registro Especial de Cajas de Ahorro) with the number 2105, whose registered office is at Parque de San Julián, 20, 16002 Cuenca, Spain (hereafter CAJA DE AHORROS DE CASTILLA LA MANCHA);
- 4) CAJA DE AHORROS MUNICIPAL DE BURGOS, an entity incorporated under the laws of Spain, with the tax identification number G-09000787, supervised by BANCO DE ESPAÑA and recorded on the Burgos Mercantile Register (Registro Mercantil de Burgos) in volume 258, book 49, general section folio I, sheet BU-1.669 - first registration; in the Register of Savings Banks of the Community of Castilla y León with the number 2.0.2, and in the Special Register of Savings Banks (Libro Registro Especial de Cajas de Ahorro) with number 4, Folio 4, whose registered office is at Plaza de la Libertad s/n, 09004, Burgos, Spain (hereafter CAJA DE AHORROS MUNICIPAL DE BURGOS);
- 5) INVERGESTION, SOCIEDAD DE INVERSIONES Y GESTION, SA, an entity incorporated under the laws of Spain, with the tax identification number A24339467, whose registered office is at Avenida de Madrid, 120, 24005 Leon, Spain (hereafter INVERGESTION);
- 6) CAJA DE AHORROS Y MONTE DE PIEDAD DE AVILA, an entity incorporated under the laws of Spain, with the tax identification number G05011846, supervised by BANCO DE ESPAÑA with the number 2094, whose registered office is at Plaza de Santa Teresa, 10, 05001 Avila, Spain (hereafter CAJA DE AHORROS Y MONTE DE PIEDAD DE AVILA);
- 7) CAJA DE AHORROS DE VIGO, OURENSE Y PONTEVEDRA, an entity incorporated under the laws of Spain, with the tax identification number 36600369, supervised by BANCO DE ESPAÑA and recorded in the Special Register of Savings Banks (Libro Registro Especial de Cajas de Ahorro) with the number 2080, whose registered office is at Avda. García Barbón, 1, 36201 Vigo, Spain (hereafter CAJA DE AHORROS DE VIGO, OURENSE Y PONTEVEDRA);

8) CAJA DE AHORROS Y MONTE DE PIEDAD DE NAVARRA, an entity incorporated under the laws of Spain, with the tax identification number G-31001993, supervised by BANCO DE ESPAÑA and recorded in the Mercantile Register of Pamplona (Registro Mercantil de Pamplona) in volume 1, folio 88, page NA-1, inscription 213<sup>a</sup> whose registered office is at Avda. Carlos III, 8, 31002 Pamplona, Spain (hereafter CAJA DE AHORROS Y MONTE DE PIEDAD DE NAVARRA);

Here represented by M<sup>e</sup> Christian Steinmetz, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to proxies.

The proxies signed *ne varietur* by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a partnership limited by shares, which they form between themselves:

### I. Definitions - Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Definitions.** Except as otherwise defined or as the context may otherwise require, capitalised words and expressions shall have the meanings set out below:

«Articles» means these articles of association;

«Class A Shares» means shares in the Partnership designated as «Class A Shares» having the characteristics and carrying the rights and obligations as set out in these Articles;

«Class B Shares» means shares in the Partnership designated as «Class B Shares» having the characteristics and carrying the rights and obligations as set out in these Articles;

«Class C Shares» means shares in the Partnership designated as «Class C Shares» having the characteristics and carrying the rights and obligations as set out in these Articles;

«Co-Initiator(s)» means the co-initiator(s) of the Partnership;

«Commitment(s)» means the maximum amount (denominated in Euro) contributed or agreed to be contributed to the Partnership by a Partner by way of subscription for Shares pursuant to such Partner's Subscription Agreement in one or several tranches as requested by the General Partner at the First Drawdown and at further Drawdowns, up to the maximum amount specified in the relevant Subscription Agreement;

«CSSF» means the Luxembourg supervisory authority of the financial sector (Commission de Surveillance du Secteur Financier);

«Custodian» means the custodian of the Partnership, being SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-2951 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 13859;

«Defaulting Partner» means any Partner failing to pay to the Partnership any amount required to be paid under a Drawdown Notice;

«Drawdown(s)» means a Commitment which shall be callable by the General Partner as needed to complete investments or to satisfy investments of the Partnership;

«Drawdown Notice» means a notice given in writing by the General Partner to any Limited Partner, in such form as the General Partner may determine, requesting the Limited Partner to pay a Drawdown;

«EURIBOR» means the percentage rate per annum equal to the offered quotation which appears on the page of the telerate screen which displays an average rate of the BANKING FEDERATION OF THE EUROPEAN UNION for three month Euro at or about 11.00 a.m. (Brussels time) on the specified date or, if such page or such service shall cease to be available, such other page or such other service for the purpose of displaying an average rate of the BANKING FEDERATION OF THE EUROPEAN UNION as the General Partner shall reasonably select;

«EUROSTAT» means the Statistical Office of the European Communities;

«EVCA» means EUROPEAN VENTURE CAPITAL ASSOCIATION;

«Final Closing Date» means the final closing date for subscriptions for Class A Shares as determined by the General Partner and falling not later than 12 (twelve) calendar months after the Initial Closing Date;

«First Drawdown» means in relation to a Partner subscribing prior or on the Initial Closing Date, the amount determined by the General Partner which such Partner shall contribute on the Initial Closing Date to the Partnership pro rata to its Commitment;

«Further Drawdowns» means any and all drawdowns following the First Drawdown;

«General Partner» means OQUENDO MANAGEMENT S.à r.l., prenamed;

«Initiator(s)» means the initiator(s) of the Partnership;

«Initial Closing Date» means the date chosen for the first closing of the Partnership by the General Partner;

«Investment Advisor» means the investment advisor to the Partnership, being OQUENDO CAPITAL, S.L., a private limited liability company (Sociedad de Responsabilidad limitada) organised under the laws of Spain or any successor investment advisor thereto appointed by the General Partner from time to time pursuant to an investment advisory agreement;

«Investment Period» means the period as defined in the Memorandum;

«Laws» means together the SICAR Law and the 1915 Law;

«Limited Partner(s)» means limited partner holding either Class A Shares, Class B Shares or Class C Shares and bearing a liability for the debts of the Partnership limited to the amount of their contribution made to the Partnership («associé commanditaire»)

«Management Share» means the share in the Partnership designated as «Management Share» to be offered exclusively to the General Partner and having the characteristics and carrying the rights and obligations as set out in these Articles;

«Memorandum» means the information memorandum in respect of the Partnership as amended from time to time;

«NAV» means net asset value;

«Offer Period»: the twelve-months period in between the Initial Closing Date and the Final Closing Date;

«Partners» means together the General Partner and the Limited Partners;

«Partnership» means OQUENDO (SCA) SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) formed as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque or SICAR), governed by the Laws;

«Preferred Return» means that the Limited Partners shall have the right to receive a preferred return of 7.5% per annum over the resulting amount of deducing, in each moment, from the drawn-down Commitments, those amounts which have been previously distributed to the Limited Partners as partial reimbursement or distribution of results. The preferred return shall be calculated annually on the basis of a 365 days' year;

«RCS» means «Registre de Commerce et des Sociétés» which is the trade and companies register of Luxembourg-city;

«Share(s)» means, unless the context otherwise requires, the Management Share, a Class A Share, a Class B Share and/or a Class C Share in the Partnership, fully paid up at the time of subscription;

«SICAR Law» means the Luxembourg law of June 15, 2004 relating to the investment company in risk capital («SICAR»);

«Subscription Agreement» means an agreement entered into between each and every potential Investor and the General Partner acting for and on behalf of the Partnership pursuant to which potential Investors subscribe Shares in the Partnership;

«Subscription Period» means the three-months period following the Initial Closing Date during which Class A Shares may be offered by the General Partner for subscription;

«Supervisory Committee» means the supervisory committee established by the General Partner in accordance with these Articles and the Memorandum;

«Total Commitments» means the aggregate of Commitments made by the Partners, whether drawn down or not;

«Valuation Date» means the date of the valuation of the Partnership's assets;

«1915 Law» means the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended;

## **Art. 2. Name.**

2.1 There is hereby established between OQUENDO MANAGEMENT S.à r.l, the subscriber of the unlimited Management Share as the general partner and the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter issued (the Shareholders) a partnership in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) formed as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) under the name of OQUENDO (SCA) SICAR (the Company), which will be governed by the Laws, as well as by these Articles.

2.2 All documents drafted by the Partnership and destined to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Partnership followed by «société en commandite par actions» or «SCA» qualifying as a «société d'investissement en capital à risque» or «SICAR», the address of the registered office of the Partnership and the initials «RCS Luxembourg», followed by the number under which the Partnership is registered with the Luxembourg RCS.

## **Art. 3. Registered office.**

3.1 The registered office of the Partnership is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

3.2 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent and either interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership limited by shares.

## **Art. 4. Purpose.**

4.1 The objective of the Partnership is to invest its assets in securities representing venture capital within the widest meaning as may be permitted under the SICAR Law in order to provide its Partners with the benefit of returns on the management of its assets in consideration for the risk that the Partners may incur in this respect. For these purposes the

Partnership may carry out all transactions, including direct or indirect equity or equity related investments, pertaining directly or indirectly to the launch and/or development of entities, in accordance with article 1 of the SICAR Law.

4.2 The Partnership may also carry out whatever transactions are deemed necessary in order to develop, administer manage and control these participating interests. To that effect the Partnership may fund itself by borrowing funds from affiliate companies and/or unrelated third party lenders and capital markets parties, entering into loan and finance agreements, issuing bonds, notes or other debt or equity instruments (convertible or not) both in public and private placements, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. It may also enter into hedging transactions and buy/sell derivative products for hedging purpose only.

4.3 In particular, the Partnership may use its funds whether borrowed or not for the creation, development and control of any enterprise and the grant to companies in which the Partnership has a direct or indirect participating interest, and/or to any affiliates of the group the Partnership is a member of and/or any parent company of the Partnership, of any financial assistance, support, loans, advances, security or guarantees.

4.4 Further, the Partnership may take any measures and carry out any operation or transaction, which it may deem useful in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the SICAR Law.

#### **Art. 5. Term.**

5.1 The Partnership is incorporated for a limited period of 10 years, unless extended by the General Partner for a maximum further 2 years from the incorporation date, with the approval of the Supervisory Committee.

5.2 The Partnership shall not cease to exist in the event of the occurrence of the resignation, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner.

5.3 The General Partner may be removed from its managing office by a resolution taken at a Partners' meeting representing at least 75% (seventy-five per cent) of the share capital of the Partnership, on the occurrence of the following events:

(a) any petition is pending in order to declare the General Partner bankrupt or to make it subject to any proceeding contemplated by any bankruptcy law;

(b) an order has been made, or a resolution passed or a petition presented for the winding up of the General Partner or for the appointment of a provisional liquidator to the General Partner, or any petition is pending for such appointment;

(c) the General Partner has entered into any compromise or arrangement with its creditors or any class of its creditors generally.

5.4 The General Partner may not be removed from its capacity as manager of the Partnership in any event except for gross negligence or wilful misconduct. In such case, the General Partner will be replaced by a resolution of the Partners taken by a majority of 75% (seventy-five per cent) of the votes cast where at least 50% (fifty per cent) of the voting rights are represented.

5.5 Upon the removal of the General Partner, a new general partner of the Partnership shall be appointed by the Partners at a

Partners' meeting with the majority requirements set out in Article 5.4. above, which shall substitute the General Partner as general partner of the Partnership by the accomplishment of any relevant and appropriate formalities, and which shall assume the General Partner's obligations as general partner of the Partnership.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 6. Capital.**

6.1 The subscribed and issued capital of the Partnership is set at EUR 353,501.- (three hundred and fifty-three thousand five hundred and one euro) divided into 1 (one) Management Share, 3,500 (three thousand five hundred) Class B Shares and 350,000 (three hundred and fifty thousand) Class C Shares. The Management Share, each Class B Share and each Class C Share shall be fully subscribed and paid-up and shall be referred to as a Share and collectively as the Shares, whenever the reference to a specific category of Shares is not justified.

6.2 The Partnership's share capital shall at any time be equal to its NAV, as determined in accordance with Article 9 hereafter.

6.3 The minimum capital of the Partnership, which must be achieved within 12 (twelve) months, after the date on which the Partnership was authorised as a «société d'investissement en capital à risque» or «SICAR» under the SICAR Law, shall be EUR 1,000,000.- (one million euro).

6.4 The General Partner is authorised, without limitation starting on the date of publication of the incorporation deed of the Partnership, to issue further partly or fully paid Shares at any time at the price per Share determined in accordance with Article 9 hereof without reserving a preferential right to existing Partners to subscribe to the Shares to be issued.

6.5 The Shares may only be subscribed to by well-informed investors within the meaning of Article 2 of the SICAR Law, who shall be any institutional investor, professional investor or any other investor who meets the following conditions: (i) he has confirmed in writing that he adheres to the status of well-informed investor and, (ii) he either (a) invests or commits to invest a minimum of EUR 125,000.- (one hundred and twenty-five thousand euro) in the Partnership or (b) has obtained an assessment made by a credit institution, another professional of the financial sector subject to rules of conduct within the meaning of Article 11 of Directive 93/22/EEC, or by a management company within the meaning

of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequacy appraising an investment in risk capital.

6.6 The General Partner is further authorised and instructed to determine the conditions of any issue as referred to above and to make such issue subject to payment at the time of issue of the Shares.

6.7 The General Partner may decide to issue Shares against contributions in kind, the costs of which shall be supported by the contributing investor. In such case, the assets contributed must be in accordance with the investment objectives and strategy of the Partnership and must be valued in a report issued by the auditor of the Partnership, as required by the Laws.

6.8 The General Partner is also authorized, without limitation, to accept subscription commitments for Shares from investors and to determine the conditions whereupon such subscription commitments may be drawn down and the conditions for the subsequent issue of Shares.

6.9 If, at any time, a Limited Partner who has committed to subscribe for Shares, fails to honour its Commitment through the full payment of the subscription price within the time frame decided by the General Partner, the General Partner has, inter alia, the authority to suspend the rights attached to the Shares previously subscribed and paid for by the defaulting Limited Partner and to sell and transfer the relevant Shares to either the remaining Limited Partners, who shall each have an irrevocable option to purchase on a pro rata basis the referred Shares, or in the case that the remaining Limited Partners do not wish to exercise their option to purchase, to a new investor who accepts to take over the subscription commitments of the defaulting Limited Partner. The purchase price for the aforesaid Shares shall be determined by the General Partner, and shall not exceed the price to be determined in accordance with Article 9 below, also taking into consideration the price that would be offered by a bona fide third party transferee where such interest were to be offered to a secondary market party.

#### **Art. 7. Shares.**

7.1 The Partnership recognises only one holder per Share. In the event that a Share is held by more than one person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Partnership.

7.2 The Shares of the Partnership are and will continue to be in registered form. The Shares are not certificated, but a certificate («certificat d'inscription nominatif») witnessing the registration of the relevant Partner in the share register of the Partnership and the number of Shares held by it shall be issued by the Partnership on request of the Partner.

7.3 A share register shall be kept at the registered office of the Partnership. Such register shall set forth the name of each Partner, his residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers.

7.4 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Commitments may be called at any time at the sole discretion of the General Partner, provided however that calls shall be made on all the Commitments in the same proportion and at the same time. Any delay in payment of a further Drawdown amount will entail the payment of an interest compensation at a rate of EURIBOR three months plus two per cent on the amount outstanding in favour of the Partnership, automatically and without it being necessary to proceed with any formality, without prejudice to any action which the Partnership may bring against the Defaulting Partner.

7.5 The Limited Partners may not transfer their Shares in the Partnership without the General Partner's prior written consent. Any transfer by a Limited Partner of its interest shall be subject to a right of first refusal in favour of the other remaining Limited Partners.

#### **Art. 8. Redemption.**

8.1 The Shares may only be redeemed whenever the General Partner considers redemption to be in the best interest of the Partnership.

8.2 Upon a decision by the General Partner to redeem Shares as set out in Article 8.1, such redemption shall be up to the amount and in terms of the conditions specified by the General Partner in a notice served to the Limited Partners.

8.3 Shares will, unless otherwise determined at the discretion of the General Partner, be redeemed on a pro rata basis to the respective number of Shares held by each Limited Partner. Specific events which may give rise to a decision by the General Partner for redemption, may for example (i) be in order to distribute to the Limited Partners upon the disposal of an investment asset by the Partnership the net proceeds of such investment, (ii) if the value of the assets of the Partnership has decreased below EUR 1,000,000.- (one million euro), which is considered as the minimum level for the Partnership to be operated in an economically efficient manner, or (iii) if there has been an adverse change in the economic or political situation. Further, Shares may be redeemed on a compulsory basis in the event that it appears that a Limited Partner has ceased to be or is found not to adhere to be a well-informed investor as set out in Article 6.4 above.

8.4 The notice set out in Article 8.2 above, will specify the number of Shares to be redeemed, the Valuation Date and the date upon which such redemption shall be effective (the Redemption Date).

8.5 The redemption price to be paid for each Share so redeemed shall be calculated on the basis and in the manner as set out in Article 8.6 below, less any duties or costs to be incurred upon the disposal of the Partnership's assets as at the Redemption Date for purposes of the redemption.

8.6 In the event that the General Partner so decides and the relevant Limited Partner agrees thereto, the Partnership may offer payment of the redemption price other than in cash by way of allocation of assets from the investment portfolio of the Partnership to the Limited Partner, such assets being equal to the value of the Shares to be redeemed as confirmed by way of an auditor's statement. The nature and type of the assets so transferred will be determined on a fair and reasonable basis in the interest of all Partners.

8.7 Immediately upon the Redemption Date, the relevant Limited Partner shall cease to be the owner of the Shares referred to in the notice set out in Article 8.2 and its name shall be removed from the register of Partners and it shall cease to have any rights with respect to the Shares so redeemed. The Shares so redeemed shall be cancelled by the Partnership as from the Redemption Date.

8.8 Payment of the redemption price shall be made by the Partnership to the respective bank account specified by the relevant Limited Partner concerned.

#### **Art. 9. Valuation principles.**

9.1 The NAV of the Shares and redemption prices of Shares in the Partnership shall, for the purposes of such redemption of Shares, be determined by the General Partner as often as the General Partner may think useful, but in no event less than twice a year as at June 30 and December 31.

9.2 The NAV attributable to a particular class of Shares shall be the value of the total assets and distributions entitlements adjusted with the liabilities relating to that class on that Valuation Date.

9.3 The NAV per Share of one class on a Valuation Date equals the NAV of that class divided by the total number of Shares of the relevant class in issue on that day.

9.4 The Partnership may suspend the determination of the NAV of Shares in exceptional cases where circumstances so require and provided the suspension is justified having regard to the interests of Partners.

9.5 No issue or redemption of Shares will take place during any period when the calculation of the NAV is suspended. If appropriate, notice of any suspension will be given to Partners.

9.6 The NAV of Shares in the Partnership shall be determined in accordance with EVCA valuation guidelines and on the basis of a good faith estimate of the foreseeable sales price of the assets of the Partnership, expressed in euro as a per Share figure and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Partnership, being the value of the gross assets of the Partnership less its liabilities, by the number of Shares of the Partnership then outstanding.

The value of such assets shall be determined as follows:

1. The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

2. Securities dealt in on a regulated market will be valued on the basis of their quoted mid-market price on the last day of trading prior to the Valuation Date, subject to any discounts which in accordance with EVCA valuation guidelines may be applicable due to the nature of such security, on the market which is normally the principal market for such securities;

3. Securities not dealt in on a regulated market, and securities dealt in on a regulated market for which the price as determined pursuant to sub-paragraph 2. is not representative of their fair market value, will be determined by an independent appraiser, to be appointed by the General Partner, based on the requirements of the law;

4. All other assets of any kind or nature will be valued at fair market value, as determined in good faith by or under the responsibility of the General Partner in accordance with generally accepted valuation principles and procedures prescribed by EVCA. For the purpose of determining the fair market value of the assets under this provision, the General Partner may have regard to all factors that it reasonably considers relevant in relation to such assets which factors may include (when applicable) inter alia: (i) the characteristics of and fundamental analytical data relating to the assets including the costs, size, current interest rate, period until next interest rate reset, maturity and lending rate of the assets, the terms and conditions of the assets' debt structure; (ii) the nature and adequacy of the Partnership's rights, remedies and interests; (iii) the creditworthiness of the assets business, cash flows, capital structure and future prospects; (iv) information relating to recent relevant market transactions; (v) the reputation and financial condition of the and recent reports relating to the assets; (vi) general economic market conditions affecting the fair value of the assets. The General Partner is authorised to apply other alternative valuation principles if the aforementioned valuation methods appear inadequate in principle or inappropriate in extraordinary circumstances or upon the occurrence of extraordinary events.

For the purpose of this Article:

a) Shares of the Partnership to be redeemed under Article 8 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Date referred to in Article 9, and from such time and until paid, the redemption price therefore shall be deemed to be a liability of the Partnership;

b) all investments, cash balances and other assets of the Partnership denominated otherwise than in euro, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the NAV of Shares;

c) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Partnership on such Valuation Date, to the extent practicable.

d) Commitments from investors to subscribe for Shares in the Partnership shall not be considered for the purpose of calculating the NAV of the Partnership.

### III. Management- Representation

#### Art. 10. Management.

10.1 The Partnership shall be managed by the General Partner who shall be personally, jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Partnership. The Limited Partners shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Partners in general meetings and shall be liable to the extent of their Commitments made to the Partnership.

10.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Laws, the Memorandum or by these Articles to the meeting of Partners or to the Supervisory Committee.

10.3 The General Partner shall, subject to the terms of Article 10 hereof, namely have the power on behalf and in the name of the Partnership to carry out any and all of the purposes of the Partnership and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Partnership, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Partnership.

Further, the General Partner shall have the power to determine the corporate and investment policy, the management and business affairs of the Partnership.

10.4 The General Partner may, from time to time and always under its responsibility, appoint officers or agents of the Partnership considered necessary for the operation and management of the Partnership, provided however that the Limited Partners may not act on behalf of the Partnership without risking their limited liability status.

**Art. 11. Authorised signature.** The Partnership shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

**Art. 12. Conflict of interest.** No contract or other transaction between the Partnership and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the Partners, managers, agents, affiliates, personnel or officers of the General Partner is interested in, or is a partner, director, officer or employee of such other company or entity with which the Partnership shall contract or otherwise engage in business. The General Partner or such officers shall not by reason of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 13. Indemnification.** The Partnership will indemnify the General Partner, and its respective agents, affiliates and personnel against all claims, liabilities, costs and expenses, including legal fees, incurred by them by reason of their activities on behalf of the Partnership or the Partners. The Limited Partners will not be individually obligated beyond the amount of their respective Commitments. Members of the Supervisory Committee and any other advisory committee formed by the General Partner shall be entitled to the protection of customary indemnification and limitation of liability provisions.

#### Art. 14. Remuneration of the General Partner and Profit Participation.

14.1 The General Partner shall be entitled to receive an annual management fee (the Management Fee), equal to:

(a) until the end of the Investment Period, 1.5% (one point five percent) per annum of the Total Commitments of the Partners as at the Final Closing Date; and

(b) thereafter, subject to an annual minimum of EUR 500,000.- (five hundred thousand euro) (such amount to be adjusted annually to take into account the annual average inflation rate, as measured by EUROSTAT), the Management Fee shall be equal to an amount calculated on the basis of the amounts drawn down from Partners less the acquisition cost of Investments (as defined in the Memorandum) that have been sold, reimbursed, distributed or written off and increased by the Exercise Cost (as defined in the Memorandum) of all the warrants subscribed to during the Investment Period, at the rate of 1.5% (one point five percent) per annum.

14.2 The Management Fee shall be payable to the General Partner in advance on the first day of each semester and for the first time on the Initial Closing Date, possibly upon the occurrence of a Drawdown and shall be paid by the Partnership.

14.3 The management fee will be charged as of the first date on which Commitments were drawn down, based on the Total Commitments of the Partners as at the last date on which Commitments were drawn down, irrespective of the date when the Partner was actually admitted. The General Partner is entitled to receive interest on the management fee from any Partner to be charged as from the date that a first Drawdown was made until the first date of Drawdown of that particular Partner at an annual rate of 10% (ten per cent), which interest amount will also be paid to the General Partner in accordance with the provisions set out above.

14.4 The Partnership will either pay or reimburse the General Partner for all expenses relating to its operation and administration, including:

(a) all costs and expenses incurred in relation to the production and distribution of the reports and accounts in respect of the Partnership;

(b) all fees and expenses charged by lawyers, accountants and other professional advisors appointed by the General Partner or the Investment Advisor (or any of their appointed agents);

(c) the costs of any audits, custodians, central administration agents, paying agents, registrars, correspondent banks, accountants, insurance and litigation expenses as well as taxes, fees and other governmental charges levied on the Partnership; and

(d) all other fees, costs and expenses (including the reasonable expenses of the Supervisory Committee of the Partnership) in relation to the operation and administration of the Partnership. The ordinary day-to-day expenses of the General Partner and the Investment Advisor (or any of their appointed agents) incurred in providing its respective obligations, including general overhead, travel costs, fees and other reasonable out of pocket expenses directly related to the investigation of investment opportunities (whether or not consummated) are excluded from this provision.

14.5 The Partnership will bear all reasonable organisational and offering expenses and fees incurred in the formation of the Partnership. These expenses and fees shall inter alia include taxes, legal and other professional fees and expenses (including all reasonable travel and other reasonable out-of-pocket expenses of the General Partner, the Investment Advisor (or any of their appointed agents) in connection with the offering of Shares and the formation of the Partnership.

14.6 The Shares entitle their respective holders, subject to the terms of Article 22 hereto, to the following dividend rights as well as rights to the liquidation profits:

(A) (i) first, 100 per cent to the Partners, until the Partners have received full payment of an amount equal to their Commitments effectively drawn-down;

(ii) second, 100 per cent to the Partners until the Partners have received an amount equal to the Preferred Return;

(iii) third, 100 per cent to holders of Class B Shares and Class C Shares jointly until 25 per cent of the Preferred Return has been distributed as follows:

The amount that results from applying the Class C Shares' percentage to 25 per cent of the Preferred Return (the «Amount I») shall be distributed in the following way: (iii.a) if the Net IRR (as defined in the Memorandum) is less than 10 per cent, the holders of Class C Shares shall receive 75 per cent of Amount I, and the holders of Class B Shares shall receive 25 per cent of Amount I; (iii.b) if the Net IRR is more than 10 per cent, the holders of Class C Shares shall receive 50 per cent of Amount I, and the holders of Class B Shares shall receive 50 per cent of Amount I;

The remainder shall be distributed to the holders of Class B Shares;

(iv) fourth, 80 per cent to the Partners and 20 per cent to holders of Class B Shares and Class C Shares. The amounts to be distributed to holders of Class B Shares and Class C Shares will be allocated as follows:

The amount that results from applying the Class C Shares' Percentage to 20 per cent (the «Amount II») shall be distributed in the following way: (iv.a) if the Net IRR is less than 10 per cent, the holders of Class C Shares shall receive 75 per cent of Amount II, and the holders of Class B Shares shall receive 25 per cent of Amount II; (iv.b) if the Net IRR is more than 10 per cent, the holders of Class C Shares shall receive 50 per cent of Amount II, and the holders of Class B Shares shall receive 50 per cent of Amount II.

The remainder shall be distributed to the holders of Class B Shares.

The Preferred Return shall be consolidated annually in a 365 days basis, on January 1. The Preferred Return shall be calculated on the resulting amount deducted, in each moment, from the drawn-down Commitments, those amounts which have been previously distributed to the Partners in concept of partial reimbursement or distribution of results

(B) In case of a liquidation surplus payment, the entitlement to the liquidation surplus shall be effected according to the above principles and calculation method.

(C) Losses (if any) of the Partnership shall be determined by reference to Luxembourg substantive law and accounting practice and they shall be allocated to the Partners according to the above principles and calculation method.

#### **Art. 15. Supervisory Committee.**

15.1 The General Partner will establish and appoint a Supervisory Committee comprised by a maximum of seven members being representatives of certain Partners. Members of the Supervisory Committee shall consist of (i) Partners (excluding Limited Partners subscribing for Class C Shares) who have subscribed to a Commitment over ten (10) million euros, or (ii) representatives of Limited Partners owning Class C Shares who shall appoint two members and/or, (iii) those natural or legal persons who were co-opted by the members of the Supervisory Committee on a discretionary basis.

15.2 Each representative of the Supervisory Committee will have one vote, irrespective of the size of the Commitment of the Partner who nominated such representative.

15.3 The Supervisory Committee will be convened by the General Partner, the Investment Advisor or at least four (4) Supervisory Committee representatives, in each case upon not less than 7 (seven) days' written notice, except in cases of urgency (determined reasonably) or unless such notice requirement is waived by each Supervisory Committee rep-

representative in writing. Any such notice given by the representatives of the Supervisory Committee shall at the same time be communicated to the General Partner and the Investment Advisor, whose representatives shall have the right to attend meetings of the Supervisory Committee as observers.

15.4 The Supervisory Committee may meet in person or by conference call or similar means of communication whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. Meetings may further be held by way of conference call only. Supervisory Committee members may represent each other, provided that at any meeting at least two (2) members are present.

15.5 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Committee shall have the same effect as resolutions passed at the Supervisory Committee's meeting. The quorum for a meeting of the Supervisory Committee shall be a simple majority of the members of the Supervisory Committee and its decisions will require a simple majority of those present or represented at the meeting.

15.6 The appointment of a Supervisory Committee member will be for the term of the Partnership as long as the Partner represented by the relevant Supervisory Committee member is not in default. Resigning members will be replaced at the discretion of the General Partner in accordance with Section 15.1.

15.7 The Supervisory Committee shall be consulted on the following matters:

- (i) Partnership's Investment policy;
- (ii) potential investment sectors;
- (iii) Partnership's yield and valuations; and
- (iv) conflicts of interest

15.8 No fees will be paid to the members of the Supervisory Committee. Each member shall be reimbursed by the Partnership for its reasonable out-of-pocket expenses incurred in attending Supervisory Committee meetings.

15.8.1 None of the members represented at the Supervisory Committee nor their respective representatives shall be liable to the Partnership, the General Partner, the Investment Advisor or any other service provider to the Partnership or any of the other Partners for any acts performed or omitted solely in connection with their being represented or acting as representative on the Supervisory Committee, except in the event of fraud, gross negligence or wilful misconduct.

15.9 The General Partner will indemnify and hold harmless out of the assets of the Partnership the members of the Supervisory Committee against all actions, proceedings, reasonable costs, charges, expenses, losses, damages or liabilities incurred or sustained by such member as a result of the execution or discharge by the member of its duties, powers, authorities or discretions as a member of the Supervisory Committee unless such actions, proceedings, costs, charges, expenses, losses, damages or liabilities resulted from fraud, gross negligence or wilful misconduct committed by the such member.

#### **IV. General Meetings of Partners**

##### **Art. 16. Powers and voting rights.**

16.1 Any regularly constituted meeting of Partners of the Partnership shall represent the entire body of Partners of the Partnership. Its resolutions shall be binding upon all the Partners of the Partnership. It may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Partner.

16.2 The notice periods and quorum rules required by the Laws shall apply with respect to the meetings of Partners of the

Partnership, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided for herein.

16.3 If all Partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed about the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

16.4 Each Share is entitled to one vote. A Partner may act at any meeting of Partners by appointing another person, whether a Partner or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

16.5 Except as otherwise required by the Laws or by these Articles, resolutions at a meeting of Partners will be passed by a simple majority of those present and voting with the consent of the General Partner.

16.6 However, resolutions relating to the:

- a. amendment of the Partnership's object;
- b. increase or decrease of the Partnership's share capital;
- c. liquidation of the Partnership and appointment of liquidators;
- d. merger, de-merger or split-up of the Partnership or transfer of or consolidation involving all of its assets;
- e. transformation of the Partnership into a company of another legal form;
- f. change of the General Partner; and
- g. relationship between the Partnership and its related entities;

are to be passed by a majority of Partners representing a quorum of at least 75% (seventy-five per cent) of the Partnership's share capital, provided each time the General Partner holds the right to veto the relevant resolution.

16.7 In the event that the Partnership Partners' meeting is convened to resolve upon the execution of any agreement between the Partnership and the General Partner, the General Partner shall have to abstain from voting its shares and thus hold no veto right, being entitled only to inform the Partners' meeting of its opinion on the relevant resolution.

#### **Art. 17. Meetings of Partners.**

17.1 The annual general meeting of Partners shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Partnership, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of the month of June at 11.00 a.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

17.2 Other meetings of Partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

17.3 All meetings of Partners shall be chaired by the General Partner.

#### **Art. 18. Convening notice.**

18.1 Partners' meetings shall be convened by the General Partner, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Partner at the Partner's address on record in the shares' register of the Partnership or by a publication in the Luxembourg press and in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

18.2 If all the Partners are present or represented at a meeting of Partners, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 19. Liability of Partners.**

19.1 The Limited Partners are only liable up to the amount of their respective Commitment made to the Partnership.

19.2 The General Partner bears an unlimited and joint liability for the debts of the Partnership.

#### **Art. 20. Custodian.**

20.1 The Partnership shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of the SICAR Law (the Custodian). All securities and cash of the Partnership are to be held by the Custodian or under its responsibility by duly authorised agents appointed in good faith, who shall assume towards the Partnership and its Partners the duties and responsibilities provided by the SICAR Law.

20.2 In the event of the Custodian desiring to retire the General Partner shall use its best endeavours to find a successor to act as custodian within 2 (two) months of the effective date of such retirement and upon doing so the General Partner shall appoint such corporation to be custodian in place of the retiring Custodian. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian, but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

20.3 The duties of the Custodian shall cease:

(i) in the case of the voluntary withdrawal of the Custodian or its removal by the Partnership; until it is replaced as set out in Article 20.1 above, the Custodian shall take all necessary steps for the successful maintaining of the interests of the Partners; or

(ii) in the event that the Custodian or the Partnership have (a) been declared bankrupt, (b) obtained a suspension of payments, (c) entered into a composition with creditors, (d) been placed under controlled management or any similar proceedings, or (e) been put into liquidation; or

(iii) where the CSSF withdraws its authorisation of the Custodian or the Partnership.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 21. Fiscal Year.**

21.1 The fiscal year of the Partnership shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year.

21.2 The accounts of the Partnership shall be stated in Euro.

21.3 The accounts of the Partnership shall be audited by a statutory auditor who shall be appointed for a term to be determined from time to time by a simple majority vote of the general meeting of the Partners.

21.4 The General Partner shall provide information to Partners on a regular basis.

The Partners shall in particular receive: (a) bimonthly (60 days) from the ending of each financial year, a copy of the unaudited annual accounts of the Partnership; (b) quarterly (90 days) from the ending of each financial year, free of charge a copy of the annual accounts certified by the auditor of the Partnership; (c) forty five (45) days from the ending of each quarter (except the fourth quarter when said reports shall be remitted in a quarter time from the ending of the financial year), a report including the following: (i) a description of the new investments and divestments carried out by the Partnership in this period; (ii) a description of the investments and other assets of the Partnership together with a brief report about the development of the investments; (iii) a valuation of the investment portfolio.

21.5 The operations of the Partnership and its financial situation including particularly its books shall be supervised by one authorised auditor («réviseur d'entreprises»), who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honour-

ableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the SICAR Law. The auditor shall be elected by the annual general meeting of Partners and continue to carry out its duties until its successor is elected.

The auditor in office may only be removed by the Partners on serious grounds.

#### **Art. 22. Allocation of profits.**

22.1 The General Partner's profit participation rights shall be determined on the basis of the distribution mechanism set forth under article 14.6 above.

22.2 Annual distributions shall be made at the annual general meeting of Partners upon a proposal of the General Partner. Each dividend distribution shall be made in accordance with article 14.6 above.

22.3 The general meeting of Partners shall have to approve the General Partner's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Partner.

22.4 The dividends may be paid in Euro or in any other currency determined by the General Partner and they may be paid at such places and times as shall be determined by the General Partner.

22.5 The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Laws, each time subject to the distribution mechanism provided for under article 14.6 above.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 23. Dissolution - Liquidation.**

23.1 The Partnership may be voluntarily dissolved by a resolution of the meeting of Partners with the consent of the General Partner or upon expiry of the term as set out in Article 5.

23.2 The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named, by the meeting of Partners pursuant to the SICAR Law. The Partners will also determine the remuneration and the powers, subject to the SICAR Law, of the liquidators.

### **VII. General provision**

**Art. 24. Amendment to Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of Partners, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Partner. The extraordinary general meeting shall not validly deliberate unless at least 75% (seventy-five per cent) of the capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by article 18. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be decided by at least 75% (seventy-five per cent) of the votes of the Partners present or represented.

#### **Art. 25. Applicable law.**

25.1 Reference is made to the provisions of the Laws for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed for the number of Shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Partner	Subscribed Capital
1) OQUENDO MANAGEMENT S.à r.l. . . . . .	1.- EUR (Management share)
2) OQUENDO PARTNERS LLP . . . . .	3,500.- EUR (class B shares)
3) CAJA DE AHORROS DE CASTILLA LA MANCHA . . . . .	62,500.- EUR (class C shares)
4) CAJA DE AHORROS MUNICIPAL DE BURGOS . . . . .	62,500.- EUR (class C shares)
5) INVERGESTIÓN . . . . .	62,500.- EUR (class C shares)
6) CAJA DE AHORROS Y MONTE DE PIEDAD DE AVILA . . . . .	37,500.- EUR (class C shares)
7) CAJA DE AHORROS DE VIGO, OURENSE Y PONTEVEDRA . . . . .	62,500.- EUR (class C shares)
8) CAJA DE AHORROS Y MONTE DE PIEDAD DE NAVARRA . . . . .	62,500.- EUR (class C shares)

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Partnership as a result of its formation are estimated at five thousand Euro (5,000.- EUR).

#### *Statements*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *General Meeting of Partners*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

*First resolution*

Has been appointed as auditor of the Partnership: DELOITTE S.A., a Luxembourg limited liability company, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg RCS under the number B 67895.

*Second resolution*

The registered office of the Partnership is fixed at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le douze juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) OQUENDO MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en phase d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après l'Associé Commandité);

2) OQUENDO PARTNERS LLP, un «Limited Liability Partnership» de droit anglais, avec le numéro de Partnership OC 327006, avec siège social au 23 Buckingham Gate, Londres SW1E 6LB, Royaume-Uni (ci-après OQUENDO PARTNERS);

3) CAJA DE AHORROS DE CASTILLA LA MANCHA, une entité constituée sous les lois de l'Espagne, avec le numéro d'identification fiscal G-16131336, supervisée par BANCO DE ESPAÑA et enregistrée auprès du registre de commerce de Cuenca (Registro Mercantil de Cuenca) au volume 109, folio 1, page no. CU-690; au Registre des BANQUES D'EPARGNE de la Comunidad de Castilla la Mancha sous le numéro C-05, et au Registre de BANQUES D'EPARGNE Spécial (Libro Registro Especial de Cajas de Ahorro) sous le numéro 2105, dont le siège social est à Parque de San Julian, 20, 16002 Cuenca, Espagne (ci-après CAJA DE AHORROS DE CASTILLA LA MANCHA);

4) CAJA DE AHORROS MUNICIPAL DE BURGOS, une entité constituée sous les lois de l'Espagne, avec le numéro d'identification fiscal G-09000787, supervisée par BANCO DE ESPAÑA et enregistrée auprès du registre de commerce de Cuenca (Registro Mercantil de Cuenca) au volume 258, livre 49, section générale folio I, feuille BU-1.669 -première inscription; au Registre des BANQUES D'EPARGNE de la Communauté de Castilla y Leon sous le numéro 2.0.2, et au Registre de Banques d'Epargne Spécial (Libro Registro Especial de Cajas de Ahorro) sous le numéro 4, folio 4, dont le siège social est à Plaza de la Libertad s/n, 09004, Burgos, Espagne (ci-après CAJA DE AHORROS MUNICIPAL DE BURGOS);

5) INVERGESTIÓN, SOCIEDAD DE INVERSIONES Y GESTIÓN, SA, une entité constituée sous les lois de l'Espagne, avec le numéro d'identification fiscal A24339467, dont le siège social est à Avenida de Madrid, 120, 24005 León, Espagne (ci-après INVERGESTIÓN);

6) CAJA DE AHORROS Y MONTE DE PIEDAD DE AVILA, une entité constituée sous les lois de l'Espagne, avec le numéro d'identification fiscal G05011846, supervisée par BANCO DE ESPAÑA avec le numéro 2094, dont le siège social est à Plaza de Santa Teresa, 10, 05001 Avila, Espagne (ci-après CAJA DE AHORROS Y MONTE DE PIEDAD DE AVILA);

7) CAJA DE AHORROS DE VIGO, OURENSE Y PONTEVEDRA, une entité constituée sous les lois de l'Espagne, avec le numéro d'identification 36600369, supervisée par BANCO DE ESPAÑA, enregistrée au Registre Spécial des BANQUES D'EPARGNE (Libro Registro Especial de Cajas de Ahorro) sous le numéro 2080, dont le siège social est à Avda. Garcia Barbón, 1, 36201 Vigo, Espagne (ci-après CAJA DE AHORROS DE VIGO, OURENSE Y PONTEVEDRA);

8) CAJA DE AHORROS Y MONTE DE PIEDAD DE NAVARRA, une entité constituée sous les lois de l'Espagne, avec le numéro fiscal G-31001993, supervisée par BANCO DE ESPAÑA, enregistrée au Registre de Commerce de Pamplone (Registro Mercantil de Pamplona) au volume 1, folio 88, page NA-1, inscription 213<sup>a</sup>, dont le siège social est à Avda. Carlos III, 8, 31002 Pamplone, Espagne (ci-après CAJA DE AHORROS Y MONTE DE PIEDAD DE NAVARRA);

Ici représentées par M<sup>e</sup> Christian Steinmetz, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes ès qualité en vertu de laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer et qu'elles ont arrêté comme suit:

## I. Définitions - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** Dans ces statuts, sauf en cas d'inconsistance avec le contexte ou autre, les expressions suivantes auront les significations suivantes:

- **Action(s)** signifie, sauf en cas d'inconsistance avec le contexte ou autre, l'action de l'Associé Commandité, une Action Classe A, l'Action Classe B et/ou une Action Classe C dans la Société, entièrement libérées au moment de leur souscription;
- **Actions Classe A** signifie les actions dans la Société désignées comme «Actions Classe A» ayant les caractéristiques, portant les droits et obligations tels que stipulés dans les présents Statuts;
- **Actions Classe B** signifie les actions dans la Société désignées comme «Actions Classe B» ayant les caractéristiques, portant les droits et obligations tels que stipulés dans les présents Statuts;
- **Actions Classe C** signifie les actions dans la Société désignées comme «Actions Classe C» ayant les caractéristiques, portant les droits et obligations tels que stipulés dans les présents Statuts;
- **Action de l'Associé Commandité** signifie l'action dans la Société offerte exclusivement à l'Associé Commandité, ayant les caractéristiques et portant les droits et obligations tels que stipulés dans les présents Statuts;
- **Accord de souscription** signifie l'accord signé par chaque Investisseur potentiel et l'Associé Commandité agissant au nom et pour compte de la Société en vertu duquel des Investisseurs potentiels signent des Actions dans la Société;
- **Associés** signifie ensemble l'Associé Commandité et les Associés Commanditaires;
- **Associé Commandité** signifie OQUENDO MANAGEMENT S.à r.l., prénommé;
- **Associé(s) Commanditaire(s)** signifie un associé commanditaire détenant ou bien des Actions Classe A, des Actions Classe B ou bien des Actions Classe C dans la Société et dont la responsabilité est limitée jusqu'à concurrence de leur mise;
- **Associé en Défaut** signifie l'Associé qui omet de payer à la Société tout montant dont le paiement est requis en vertu d'une Notice de Tirage;
- **Avis de Tirage** signifie une notice donnée par écrit par l'Associé Commandité à un Associé Commanditaire, dans la forme déterminée par l'Associé Commandité, requérant l'Associé Commanditaire de payer un Tirage;
- **Co-Initiateur** signifie les co-initiateurs de la Société;
- **Comité de Surveillance** signifie le comité de surveillance établi par l'Associé Commandité en accord avec les Statuts et le Mémoire;
- **Consultant en Investissements** signifie le consultant en investissements de la Société, étant OQUENDO CAPITAL, S.L., une société à responsabilité limitée de droit espagnol ou tout consultant en investissements qui lui succéderait de temps en temps, sur désignation de l'Associé Commandité en vertu d'un accord de consultation;
- **Contrat de Souscription** signifie contrat conclu entre chaque investisseur potentiel dans la Société et l'Associé Commandité agissant au nom et pour compte de la Société, en vertu duquel les investisseurs potentiels souscrivent des Actions dans la Société;
- **CSSF** signifie l'autorité luxembourgeoise de surveillance du secteur financier (Commission de Surveillance du Secteur Financier);
- **Date de Clôture Initiale** signifie la date choisie pour la première clôture de la Société par l'Associé Commandité;
- **Date de Clôture Finale** signifie la date de clôture finale pour des souscriptions à des Actions Classe A, Actions Classe B ou Actions Classe C, telle que déterminée par l'Associé Commandité et pas moins de 12 (douze) mois à la suite de la Date de Clôture Initiale;
- **Date d'Evaluation** signifie la date d'évaluation des actifs de la Société;
- **Dépositaire** signifie le dépositaire de la Société, étant la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, domiciliée et ayant son siège social au 19-21, boulevard Prince Henri, L-2951 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13859;
- **Engagement(s)** signifie le montant maximum (exprimé en euros) contribué, ou promis d'être contribué à la Société, par un Associé par voie de souscription d'Actions, en vertu de l'Accord de souscription de tel Associé, en une ou plusieurs tranches, tel que requis par l'Associé Commanditaire au Premier Tirage et aux Tirages Additionnels, jusqu'au montant spécifié dans l'Accord de souscription en question;
- **EURIBOR:** le pourcentage annuel égal à la cotation qui apparaît sur la page de l'Ecran du Telerate qui affiche un taux moyen de la FEDERATION BANCAIRE DE L'UNION EUROPEENNE, pour une échéance à trois mois EURO, à ou vers à 11 heures du matin (heure de Bruxelles) à la Date Précisée, ou, si cette page ou ce service venait à disparaître, cette autre page ou cet autre service dont le but sera d'afficher le taux moyen de la FEDERATION BANCAIRE DE L'UNION EUROPEENNE choisi raisonnablement par l'Actionnaire Commandité;
- **EUROSTAT** signifie l'Office statistique des Communautés Européennes;
- **EVCA** signifie EUROPEAN VENTURE CAPITAL ASSOCIATION;
- **Initiateur** signifie l'initiateur de la Société;
- **Loi de 1915** signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

- **Loi SICAR** signifie la du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque («SICAR»);
- **Lois** signifie ensemble la Loi de 1915 et la Loi SICAR;
- **Mémorandum** signifie le prospectus de la Société, tel que modifié de temps à autre;
- **Période d'Investissement** signifie la période telle que définie au Mémorandum;
- **Période d'Offre** signifie la période de douze mois entre la Date de Clôture Initiale et la Date de Clôture Finale;
- **Période de Souscription** signifie la période de 3 mois suivant la Date de Clôture Initiale au courant de laquelle des Actions Classe A pourront être offertes à la souscription par l'Associé Commandité;
- **Premier Tirage** signifie, par rapport à un Associé souscrivant avant ou au jour de la Date de la Clôture Initiale, le montant que l'Associé Commandité déterminera comme étant dû, à la Date de la Clôture Initiale, par tel Associé Commanditaire à la Société, au pro rata de son Engagement;
- **RCS** signifie Registre de Commerce et des Sociétés;
- **Revenu Préférentiel** signifie que les Associés Commanditaires auront le droit de recevoir un revenu préférentiel de 7,5% par an sur le montant résultant de la soustraction des Engagements tirés, ces montants qui auront été distribués préalablement aux Limited Partners comme remboursement partiel ou distribution des résultats. Le revenu préférentiel sera calculé annuellement sur base de 365 jours;
- **Société** signifie OQUENDO (SCA) SICAR, une société en commandite par actions constituée sous forme de société d'investissement en capital à risque, régie par les Lois;
- **Somme des Engagements** signifie le montant total des Engagements, tirés ou non, faits par les Associés;
- **Statuts** signifie les présents statuts;
- **Tirage(s)** signifie un Engagement dont le paiement pourra être requis par l'Associé Commandité;
- **Tirage(s) Additionnel(s)** signifie chaque tirage à la suite du Premier Tirage;
- **VNI** signifie valeur nette d'inventaire;

## Art. 2. Dénomination.

2.1 Il est établi par la présente entre OQUENDO MANAGEMENT S.à r.l., le souscripteur de l'Action de l'Associé Commandité, et les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir détenteurs des actions ordinaires émises ci-après (les Actionnaires) une société en commandite par actions sous la dénomination OQUENDO (SCA) SICAR (la Société), qui sera régie par les Lois et par les présents statuts (les Statuts);

2.2 Tous documents émanant de la Société et destinés à des tiers, tels que lettres, factures ou publications, doivent contenir la raison sociale de la Société, suivie par la mention «société en commandite par actions», l'adresse du siège social de la Société et les initiales «R.C.S Luxembourg», suivis du nombre sous lequel la Société est immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

## Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être créés tant au Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision de l'Associé Commandité.

3.2 Lorsque l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société en commandite par actions luxembourgeoise.

## Art. 4. Objet.

4.1 L'objet de la Société est de placer ses fonds en valeurs représentatives de capital à risque, dans le sens le plus large de la Loi SICAR, dans le but de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils supportent. A ces fins, la Société peut exécuter toutes transactions, y compris des investissements, liés directement ou indirectement au lancement et/ou développement d'entités, en accord avec l'article 1<sup>er</sup> de la Loi SICAR.

4.2 La Société pourra par ailleurs conclure n'importe quelles transactions considérées comme nécessaires afin de développer, administrer, gérer et contrôler ces intérêts participatifs. A cet effet, la Société pourra se procurer des fonds en empruntant de sociétés affiliées et/ou parties tierces prêteuses et opérateurs sur les marchés de capitaux, en contractant des prêts, en émettant des obligations ou autres instruments de dette ou de capitaux (convertibles ou non), à travers des placements publics ou privés, sous forme nominative ou au porteur, sous n'importe quelle dénomination et payable en n'importe quelle devise. Elle peut aussi entrer dans des transactions de «hedging» et acheter/vendre des produits dérivés («derivative products») pour des raisons de «hedging» uniquement.

4.3 La Société pourra en particulier utiliser ses fonds, qu'ils soient empruntés ou non, pour la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise et pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société détient des participations directes ou indirectes, et/ou à tous les affiliés du groupe dont la Société est un membre et/ou à toute société mère de la Société toute assistance financière, subventions, prêts, crédits, sûretés et garanties.

4.4 La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, financière, ou technique en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social dans les limites permises par la Loi SICAR.

#### **Art. 5. Durée.**

5.1 La Société est constituée pour une durée déterminée de 10 ans, à moins que la durée ne soit étendue par l'Associé Commandité, avec l'accord du Comité de Surveillance, pour une durée supplémentaire maximale de 2 ans depuis la date de la constitution de la Société;

5.2 La Société ne cessera pas d'exister en cas de résignation, de dissolution ou de la banqueroute ou de la faillite de l'Associé Commandité;

5.3 L'Associé Commandité pourra être révoqué de sa tâche de gérant par une assemblée des Associés représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société, à la survenance d'un des événements suivants:

(a) toute assignation en faillite de l'Associé Commandité ou toute requête en vue de le soumettre à une quelconque procédure de faillite; ou

(b) une instruction a été donnée ou une résolution passée ou une requête déposée en vue de la liquidation de l'Associé Commandité ou en vue de la nomination d'un liquidateur provisoire de l'Associé Commandité, ou toute requête pendant pour une telle nomination;

(c) l'Associé Commandité a conclu un compromis ou un arrangement avec ses créanciers ou une quelconque classe de ses créanciers.

5.4 L'Associé Commandité ne peut être révoqué de ses fonctions de gérant de la Société qu'en cas de négligence grave, faute grave, mauvaise foi ou négligence insouciant de ses devoirs. Dans ce cas, l'Associé Commandité sera remplacé par résolution prise par les Associés à la majorité de 75% (soixante-quinze pour cent) des votes émis avec une représentation d'au moins 50% (cinquante pour cent) des droits de votes représentés.

5.5 Suite à la révocation de l'Associé Commandité, un nouvel associé commandité devra être élu par une assemblée des Associés avec les majorités requises par l'article 5.4 ci-dessus, qui devra remplacer l'Associé Commandité comme associé commandité de la Société par l'accomplissement de toutes formalités nécessaires et utiles, et qui devra prendre en charge les obligations de l'Associé Commandité comme associé commandité de la Société.

## **II. Capital - Actions**

#### **Art. 6. Capital Social.**

6.1 Le capital souscrit et émis de la Société est fixé à EUR 353.501,- (trois cent cinquante-trois mille cinq cents et un euro) divisé en 1 (une) Action de l'Associé Commandité, 3.500 (trois mille cinq cents) Actions Classe B et 350.000 (trois cent cinquante mille) Actions Classe C. L'Action de l'Associé Commandité, chaque Action Classe B et chaque Action Classe C devra être entièrement souscrite et libérée (l'Action ou, collectivement les Actions, chaque fois que la référence à une catégorie d'Actions spécifique n'est pas justifiée).

6.2 Le capital social de la Société devra à tout moment être égal à sa VNI, tel que déterminé conformément à l'Article 9 ci-après.

6.3 Le capital souscrit minimum de la Société, qui doit être atteint dans les 12 (douze) mois suivant la date à laquelle l'agrément de la Société en tant que SICAR par la CSSF, sera EUR 1.000.000,- (un million d'euros).

6.4 L'Associé Commandité est autorisé, sans limitation, à partir de la date de la publication de l'acte notarié de constitution de la Société, à émettre, à n'importe quel moment et à un prix par Action déterminé en accord avec l'article 9 des Statuts, d'autres Actions partiellement ou totalement libérées, sans réserver aux Associés existants un droit préférentiel de souscription aux Actions à émettre.

6.5 Les Actions peuvent seulement être souscrites par des «investisseurs avertis» au sens de l'article 2 de la Loi SICAR, qui est un investisseur institutionnel, un investisseur professionnel, ou tout autre investisseur qui répond aux conditions suivantes: (i) il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et, (ii) ou bien (a) il investit, ou s'engage à investir, un minimum de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) dans la société ou bien (b) il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit, d'un autre professionnel du secteur financier soumis à des règles de conduite au sens de l'article 11 de la Directive 93/22/CEE, ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et ses connaissances pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque.

6.6 L'Associé Commandité est autorisé et instruit à déterminer les conditions attachées à toute émission, comme référé ci-dessus, et de soumettre telle émission au paiement au moment de l'émission des Actions.

6.7 L'Associé Commandité peut émettre des Actions contre un apport en nature, les frais de cet apport étant à charge de l'investisseur contribuant. Dans ce cas, les capitaux contribués doivent être en accord avec les objectifs d'investissement et la stratégie de la Société et doivent être évalués dans un rapport émis par le réviseur de la Société, tel requis par les Lois.

6.8 L'Associé Commandité est également autorisé, sans limitation, à accepter des engagements souscription d'Actions de la part d'investisseurs et de déterminer les conditions sur base desquelles ces engagements de souscription pourront être tirés ainsi que les conditions pour les émissions d'Actions ultérieures.

6.9 Chaque fois qu'un Associé Commanditaire qui s'engage à souscrire des Actions, ne respecte pas son Engagement en ne réglant pas le prix de souscription total dans le délai décidé par l'Associé Commandité, ce dernier a le pouvoir, inter alia, de suspendre les droits attachés aux Actions préalablement souscrites et payées par l'Associé Commanditaire défaillant et de vendre et de transférer les Actions concernées aux autres Associés Commanditaires restants, qui auront chacun l'option irrévocable d'acheter au pro rata les Actions en question, ou, au cas où les Associés Commanditaires restants ne souhaitent pas exercer leur option de rachat, à un nouvel investisseur qui accepte de reprendre les engagements de souscription de l'Associé Commanditaire défaillant. Le prix d'achat pour les Actions précitées sera déterminé par l'Associé Commandité, et ne devra pas excéder le prix déterminé en accord avec l'article 9 ci-après, en prenant en considération le prix offert par un tiers bona fide au cas où le transfert se ferait au bénéfice d'une partie relevant du marché secondaire.

#### **Art. 7. Actions.**

7.1 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action. Au cas où une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne aura été nommée ou désignée par les détenteurs conjoints comme propriétaire unique.

7.2 Les Actions de la Société sont et continueront d'être nominatives. Les Actions ne sont pas certifiées mais un certificat d'inscription nominatif témoignant de l'inscription de l'Associé en cause dans le registre des actionnaires de la Société et le nombre d'Actions détenues par lui/elle sera émis par la Société sur demande de l'Associé.

7.3 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre renseignera le nom de chaque Associé, sa résidence ou domicile élu, le nombre d'Actions détenues par lui, les montants libérés de chaque Action et le transfert d'Actions ainsi que les dates de tels transferts.

7.4 Les montants non libérés, s'il y en a, d'Engagements acceptés mais non encore exécutés, pourront être appelés à n'importe quel moment à la discrétion de l'Associé Commandité, pourvu tout de même que les Engagements soient tous appelés dans les mêmes proportions et au même moment. Tout retard de paiement d'un Tirage ultérieur entraînera, automatiquement et sans nécessité de procéder à une quelconque formalité, sans préjudice d'une action de la Société contre l'Associé en Défaut, le paiement d'un intérêt compensatoire à un taux EURIBOR de trois mois plus deux pourcent du montant non tiré en faveur de la Société.

7.5 Les Associés Commanditaires ne peuvent pas transférer leurs Actions dans la Société sans l'accord écrit préalable de l'Associé Commandité. Tout transfert par un Associé de sa participation sera soumis à un droit de refus en faveur des autres Associés Commanditaires.

#### **Art. 8. Rachat d'Actions.**

8.1 Les Actions ne pourront être rachetées que si l'Associé Commandité considère ce rachat comme étant dans l'intérêt de la Société.

8.2 Sur décision de l'Associé Commandité de racheter des Actions comme stipulé dans l'Article 8.1, ce rachat se fera à un montant et aux conditions définis par l'Associé Commandité par avis envoyé aux Associés commanditaires.

8.3 Les Actions seront, à moins que l'Associé Commandité décide discrétionnairement autrement, rachetées au proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Associé Commanditaire. Des événements spécifiques qui peuvent provoquer une décision de la part de l'Associé Commandité de racheter, peuvent par exemple (i) être, afin de distribuer aux Associés Commanditaires sur la disposition de capitaux d'investissement par la Société, le montant net d'un tel investissement, (ii) si la valeur des capitaux de la Société a diminué au-dessous de EUR 1.000.000,- (un million d'euro), qui est considéré comme le capital social minimum de la Société pour que la Société soit opérationnelle d'une façon économiquement efficace, ou (iii) s'il y a eu un changement défavorable de la situation économique ou politique. De plus, des actions peuvent être rachetées de façon forcée au cas où il s'avérerait qu'un Associé Commandité a cessé d'être un investisseur averti tel que prévu à l'article 6.4 ci-dessus.

8.4 La notification présentée dans article 8.2 ci-dessus, indiquera le nombre d'Actions à racheter, la Date d'Evaluation et la date à partir de laquelle un tel rachat sera effectif (la Date de Rachat).

8.5 Le prix de rachat à payer pour chacune des Actions ainsi rachetées, sera calculé sur la base et de la manière telles que stipulées à l'article 8.6 ci-dessous, moins un montant égal à tous droits et charges qui seront encourus lors de la réalisation des investissements de la Société au Date d'Evaluation en vue de procéder à un tel rachat.

8.6 Sur décision de l'Associé Commandité et acception de la part de l'Associé Commanditaire respectif, la Société peut offrir le paiement du prix de rachat sous une forme autre qu'en espèces par voie d'attribution de capitaux du portefeuille d'investissement de la Société aux Associés Commanditaires, tels capitaux étant égaux à la valeur des Actions à racheter, tel que confirmé par rapport de réviseur d'entreprise. La nature et le type de ces capitaux seront déterminés de manière juste et équitable dans l'intérêt de tous les Associés.

8.7 L'Associé Commanditaire respectif cessera, à la Date de Rachat, d'être le propriétaire des Actions dont référence dans la notification prévue à l'article 8.2 ci-avant et son nom sera rayé du registre des actionnaires et cessera d'avoir n'importe quels droits en vertu des Actions ainsi rachetées. Les Actions ainsi rachetées seront annulées par la Société à la Date de Rachat.

8.8 Le paiement du prix de rachat sera effectué par la Société sur le compte bancaire respectif indiqué par l'Associé Commanditaire concerné.

### **Art. 9. Principes d'Evaluation.**

9.1 La VNI des Actions et les prix de rachat des Actions dans la Société seront, en vue de ce rachat, déterminés par l'Associé Commandité autant de fois qu'il le juge nécessaire, mais en aucun cas moins de deux fois par au 30 juin et 31 décembre.

9.2 La VNI attribuable à une classe d'Actions particulière, sera la valeur totale des capitaux et les droits de distributions ajustés avec les responsabilités concernant cette classe à cette Date d'Evaluation.

9.3 La VNI par Action d'une classe à une Date d'Evaluation est égale à la VNI de cette classe divisée par le nombre total des Actions de la classe respective émise tel jour.

9.4 La Société peut suspendre la détermination de la VNI d'Actions dans des cas exceptionnels où des circonstances le requièrent et à condition que la suspension soit justifiée en considérant les intérêts des Associés.

9.5 Aucune émission ou rachat d'Actions n'aura lieu pendant la période de suspension du calcul de la VNI. Si nécessaire, un avis de suspension sera communiqué aux Associés.

9.6 La VNI de la Société sera déterminée en accord avec les règles d'évaluation de la EVCA et sur base d'une évaluation de bonne foi du prix de vente prévisible des capitaux de la Société, exprimé en euro comme un ratio par Action («a per Share figure») et déterminé à la Date d'Evaluation en divisant les avoirs nets de la Société, étant la valeur des avoirs bruts de la Société moins de ses éléments de passif, par le nombre d'Actions de la Société émis et non encore rachetés à ce moment.

La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

1. La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et intérêts déclarés ou venus à échéance tel que prémentionné et non encore reçus, sont censés être le montant total de ces avoirs, à moins qu'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou reçue en totalité, auquel cas ladite valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat à la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

2. Des titres négociés sur un marché réglementé, seront évalués sur base de leur prix coté sur le marché au dernier jour de cotation précédant la Date d'Evaluation, sous réserve de remises applicables en vertu des règles d'évaluation de la EVCA applicable en raison de la nature du titre en question, sur le marché principal pour ce type de titres;

3. Les titres non négociés sur un marché réglementé et les titres négociés sur un marché réglementé pour lesquels le prix déterminé conformément au point 2. ci-dessus n'est pas représentatif de la juste valeur, seront déterminés par un expert indépendant, désigné par l'Associé Commandité, sur base des critères prévus par la loi.

4. Tous autres avoirs de quelque sorte ou nature qu'ils soient, seront évalués à leur juste valeur déterminée de bonne foi par, ou sous la responsabilité de, l'Associé Commandité suivant des principes et procédures d'évaluation prescrites par la EVCA. En vue de déterminer la juste valeur des avoirs visés par cette disposition, l'Associé Commandité pourra prendre en considération tous les facteurs qu'il considère comme raisonnablement important en rapport avec ces avoirs, ces facteurs pouvant, entre autre, concerner (si applicable): (i) les caractéristiques et les données analytiques fondamentales en relation avec ces avoirs incluant les coûts, la taille, le taux d'intérêt actuel, la période jusqu'à la re-détermination du taux d'intérêt, l'échéance et le taux applicable à ces avoirs ainsi que les conditions et la structure de dettes des avoirs; (ii) la nature et la compatibilité des droits, moyens et intérêts de la Société; (iii) le rating des avoirs, leur cash flow, leur structure de capital et leur possibilités de développement futures; (iv) information en relation avec de récentes transactions sur le marché; (v) la réputation et la situation financière des avoirs et les derniers rapports concernant les avoirs; (vi) les conditions économiques générales affectant la juste valeur des avoirs. L'Associé Commandité est autorisé à appliquer d'autres méthodes d'évaluation alternatives si les méthodes d'évaluation ci-avant mentionnées apparaissent comme inadéquates en principe ou inappropriées dans des circonstances exceptionnelles ou suite à des événements extraordinaires.

5. Pour les besoins de cet Article:

a) les Actions de la Société à être rachetées conformément à l'article 8 ci-avant, seront considérées comme Actions existantes et seront prises en considération jusqu'à la clôture des transactions, stipulée dans l'article 9, et seront, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme une dette de la Société;

b) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société exprimés autrement qu'en euros, seront évalués après prise en considération du ou des taux de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la VNI des Actions;

c) dans la mesure du possible, effet sera donné à n'importe quelle Date d'Evaluation à tous achats et ventes de titres contractés par la Société à telle Date d'Evaluation;

d) les engagements des investisseurs de souscrire à des Actions dans la Société ne seront pas considérés pour les besoins de calcul de la VNI de la Société.

### **III. Gérance - Représentation**

#### **Art. 10. Gérance.**

10.1 La Société sera gérée par l'Associé Commandité, lequel sera l'associé responsable et qui sera donc personnellement, conjointement et individuellement responsable avec la Société pour toutes les responsabilités ne pouvant être

couvertes par les actifs de la Société. Les Associés Commanditaires refusent d'agir d'une manière ou dans une capacité autres que celle d'exercer leurs droits en tant qu'Associés lors d'assemblées générales et seront responsables jusqu'à concurrence de leurs Engagements faits au bénéfice de la Société.

10.2 L'Actionnaire est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter tout acte d'administration et de disposition pris dans l'intérêt de la Société et qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale ou au Conseil de Surveillance.

10.3 L'Associé aura, selon les clauses du présent article 10, le pouvoir au nom et pour le compte de la Société d'exécuter tout acte et de conclure et exécuter tous les contrats et autres engagements qu'il jugera nécessaire, judicieux ou utile ou accessoire. Sauf si c'est expressément prévu autrement, l'Associé Commandité aura l'autorisation complète d'exercer, à sa libre appréciation, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou opportuns, en vue d'exécuter les objectifs de la Société. L'Associé Commandité aura en plus le pouvoir de déterminer la politique sociétaire et d'investissement ainsi que la gérance et les affaires commerciales de la Société.

10.4 L'Associé Commandité peut, de temps à autre, et toujours sous sa responsabilité, désigner des collaborateurs ou agents de la Société nécessaires pour l'opération et la gérance de la Société, pourvu que les Associés n'agissent pas pour compte de la Société sans risquant leur statut de responsabilité limitée.

**Art. 11. Signature autorisée.** La Société sera liée par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'Associé Commandité et à la libre appréciation de ce dernier.

**Art. 12. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et n'importe quelle autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Commandité ou l'un quelconque des Associés Commanditaires, gérants, agents, affiliés, personnel ou collaborateurs de l'Associé Commandité a un intérêt dans, ou est un associé, directeur, collaborateur ou employé de telle autre société ou entité avec laquelle la Société conclura des contrats ou des marchés. L'Associé Commandité ou tels collaborateurs ne seront pas, en raison de cette collaboration avec telle autre société ou entité, empêché de considérer et de voter ou d'agir en vertu d'affaires en rapport avec tel contrat ou marché.

**Art. 13. Indemnisation.** La Société indemnifiera l'Associé Commandité et ses agents respectifs, affiliés et personnel contre toutes réclamations, dettes, coûts et dépenses, y compris les frais légaux, encourus par eux en raison de leur activité pour compte de la Société ou des Associés Commanditaires. Les Associés Commanditaires ne seront pas tenus au-delà de leurs Engagements respectifs. Les membres du Conseil de Surveillance, et tout autre comité consultatif formé par l'Associé Commandité, auront droit au dédommagement usuel et seront protégés contre les clauses limitatives de responsabilité.

**Art. 14. Rémunération de l'Associé Commandité et Participation au Profit.**

14.1 L'Associé Commandité a le droit de recevoir une commission de gestion annuelle (la Commission de Gestion), égale à:

(a) jusqu'à la fin de la Période d'Investissement, 1,5% (un virgule cinq pourcent) par an de la Somme des Engagements des Associés à la Date de Clôture Finale; et

(b) ensuite, sous réserve d'un montant minimum annuel de 500.000,- euros (cinq cent mille euro) (tel montant devant être ajusté annuellement afin de prendre en compte le taux d'inflation moyen annuel tel que déterminé par EUROSTAT), la Commission de Gestion sera égale à un montant calculé sur base des montants tirés d'Associés moins les coûts d'acquisition d'Investissements (tels que définis au Mémoire) qui ont été vendus, remboursés, distribués ou amortis, augmentés des Coûts d'Exercice (tel que défini au Mémoire) de tous les warrants souscrits durant la Période d'Investissement, au taux de 1,5% (un virgule cinq pourcent) par an.

14.2 La Commission de Gestion est payable par avance à l'Associé Commandité le premier jour de chaque semestre et pour la première fois à la Date de Clôture Initiale, éventuellement suite à un Tirage et sera payée par la Société.

14.3 La Commission de Gestion sera facturée à partir de la première date à laquelle des Engagements ont été tirés, basé sur la Somme des Engagements des Associés à la dernière date à laquelle des Engagements ont été tirés, indépendamment de la date quand l'Associé a effectivement été admis. L'Associé Commandité a le droit de toucher un intérêt sur la Commission de Gestion de la part de n'importe quel Associé à être calculée depuis la date d'un premier Tirage jusqu'à la date du premier Tirage de cet Associé particulier, à un taux annuel de 10% (dix pourcent), lequel montant d'intérêts sera également payés à l'Associé Commandité en accord avec les dispositions ci-dessus.

14.4 La Société ou bien payera ou bien remboursera à l'Associé Commandité toutes dépenses en rapport avec son opération et administration, y compris:

(a) tous coûts et dépenses encourus en rapport avec la production et distribution des rapports et comptes de la Société;

(b) toutes commissions et dépenses facturées par des avocats, comptables et autres consultants professionnels désignés par l'Associé Commandité ou le Consultant en Investissements (ou l'un quelconque de leurs agents);

(c) les coûts des audits, dépositaires, agent d'administration centrale, domiciliaires, agent de registre, banques de correspondance, comptables, dépenses d'assurances et de litiges de même que taxes, commissions et autres charges levées sur la Société;

(d) toutes autres commissions, coûts et dépenses (y compris les dépenses raisonnables du Conseil de Surveillance de la Société) en rapport avec l'opération et l'administration de la Société. Les dépenses ordinaires au jour le jour de l'Associé Commandité et du Conseiller en Investissements (ou l'un quelconque de leurs agents désignés), encourus par l'exécution de leurs obligations respectives, y compris les frais de voyage, commissions et autres

14.5 La Société prendra en charge toutes dépenses raisonnables en relation avec l'organisation et l'offre ainsi que les frais de constitution encourus par la Société. Ces dépenses et commissions incluront, entre autres, des taxes, des frais et commissions juridiques et autres frais et commissions professionnelles (y compris toutes dépenses de voyage et autres frais de l'Associé Commandité, le Consultant en Investissements, ou l'un de leurs agents, en rapport avec l'offre d'Actions et la formation de la Société.

14.6 Les Actions donnent droit, à leurs détenteurs respectifs, sous réserve de l'article 22 ci-dessous, aux droits de dividende et droits de liquidation suivants:

(A) (i) premièrement, 100 pourcent aux Associés, jusqu'à ce que les Associés aient reçu le paiement total d'un montant égal à leurs Engagements effectivement tirés;

(ii) deuxièmement, 100 pourcent aux Associés jusqu'à ce que les Associés aient reçu un montant égal au Revenu Préférentiel;

(iii) troisièmement, 100 pourcent aux détenteurs d'Actions Classe B et Classe C conjointement jusqu'à ce que 25 pourcent du Revenu Préférentiel ait été distribué comme suit:

le montant qui résulte de l'application du pourcentage des Actions Classe C à 25 pourcent du Revenu Préférentiel (le Montant I) sera distribué de la manière suivante: (iii.a) si le Net IRR (tel que défini au Mémoire) est inférieur à 10 pourcent, les détenteurs d'Actions Classe C recevront 75 pourcent du Montant I, et les détenteurs d'Actions Classe B recevront 25 pourcent du Montant I; (iii.b) si le Net IRR est supérieur à 10 pourcent, les détenteurs d'Actions Classe C recevront 50 pourcent du Montant I, et les détenteurs d'Actions Classe B recevront 50 pourcent du Montant I;

Le reliquat sera distribué aux détenteurs d'Actions Classe B;

(iv) quatrièmement, 80 pourcent aux Associés et 20 pourcent aux détenteurs d'Actions Classe B et Classe C. Les montants à être distribués aux détenteurs d'Actions Classe B et Classe C seront alloués comme suit:

le montant qui résulte de l'application du pourcentage des Actions Classe C à 25 pourcent du Revenu Préférentiel (le Montant II) sera distribué de la manière suivante: (vi.a) si le Net IRR (tel que défini au Mémoire) est inférieur à 10 pourcent, les détenteurs d'Actions Classe C recevront 75 pourcent du Montant II, et les détenteurs d'Actions Classe B recevront 25 pourcent du Montant II; (vi.b) si le Net IRR est supérieur à 10 pourcent, les détenteurs d'Actions Classe C recevront 50 pourcent du Montant II, et les détenteurs d'Actions Classe B recevront 50 pourcent du Montant II;

Le reliquat sera distribué aux détenteurs d'Actions Classe B.

Le Revenu Préférentiel sera consolidé annuellement sur une base de 365 jours, au 1<sup>er</sup> janvier. Le Revenu Préférentiel sera calculé sur le montant en résultant, déduction faite, à tout moment, des Engagements tirés, ceux des montants qui auront été distribués préalablement aux Associés en vue du remboursement ou de la distribution de résultats.

(B) En cas de paiement d'un surplus de liquidation, le droit au surplus de liquidation sera exercé en accord avec les principes et méthodes de calcul ci-dessus.

(C) Les pertes (si jamais) de la Société seront déterminées par référence aux droits et pratiques comptables luxembourgeois et seront allouées aux Associés suivant les principes et méthodes de calcul ci-dessus.

#### **Art. 15. Conseil de Surveillance.**

15.1 L'Associé Commandité établira et désignera un Conseil de Surveillance composé par un nombre maximum de sept membres, étant les représentants de certains Associés. Les membres du Conseil de Surveillance seront (i) des Associés Commanditaires (y non compris des Associés Commanditaires souscrivant à des Actions Classe C) qui ont souscrit à un Engagement de plus de dix (10) millions d'euros ou (ii) tels représentants d'Associés Commanditaires détenteurs d'Actions Classe C qui désigneront deux membres et/ou, (iii) les personnes physiques ou morales cooptées discrétionnairement par les membres du Conseil de Surveillance.

15.2 Chaque représentant du Conseil de Surveillance aura un vote, indépendamment de l'envergure de l'Engagement de l'Associé qui a nommé tel représentant.

15.3 Le Conseil de Surveillance sera convoqué par l'Associé Commandité, le Conseiller en Investissements ou au moins quatre (4) représentants du Conseil de Surveillance, dans chaque cas sur base d'un préavis écrit de pas moins de sept (7) jours, sauf en cas d'urgence (raisonnablement déterminée) ou en cas de renonciation par écrit à telle convocation par chaque représentant du Conseil de Surveillance. Telles convocations de la part de représentants du Conseil de Surveillance seront en même temps communiquées à l'Associé Commandité et au Conseiller en Investissements, les représentants desquels auront le droit de participer en tant qu'observateurs aux réunions du Conseil de Surveillance.

15.4 Les membres du Conseil de Surveillance peuvent se réunir ou bien physiquement ou bien par voie de conférence téléphonique, ou moyens de communication similaires, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre. La participation à une réunion par un tel moyen de communication technique vaut présence physique à une telle réunion. Les réunions peuvent aussi être tenues par voie de conférence téléphonique uniquement. Les membres du

Conseil de Surveillance peuvent se représenter mutuellement, pourvu qu'à chaque réunion, au moins deux (2) membres soient présents.

15.5 Des résolutions par écrit, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance, auront le même effet que des résolutions passées lors des réunions du Conseil de Surveillance. Le quorum pour les réunions du Conseil de Surveillance sera une majorité simple des membres du Conseil de Surveillance et ses décisions requièrent une majorité simple de ceux présents ou représentés à la réunion.

15.6 La nomination d'une personne comme membre du Conseil de Surveillance sera pour la durée de vie de la Société, aussi longtemps que l'Associé Commanditaire représenté par le membre du Conseil de Surveillance en question n'est pas en défaut. Les membres démissionnaires seront remplacés à la discrétion de l'Associé Commandité en accord avec le paragraphe 15.1 ci-dessus.

15.7 Le Conseil de Surveillance sera consulté sur les sujets suivants:

- (i) la politique d'investissement de la Société;
- (ii) les secteurs d'investissement potentiels;
- (iii) l'évaluation et le rendement de la Société; et
- (iv) les conflits d'intérêt

15.8 Aucune rémunération ne sera payée aux membres du Conseil de Surveillance. La Société remboursera à chaque membre ses débours pour compte de tiers raisonnables, encourus dû à la participation à des réunions du Conseil de Surveillance.

15.9 Ni les membres représentés auprès du Conseil de Surveillance, ni leur représentant respectif, ne seront tenus pour responsables à l'égard de la Société, l'Associé Commandité, le Conseiller en Investissements ou tout autre prestataire de services pour compte de la Société ou l'un quelconque des Associés Commanditaires, pour un acte exécuté ou omis en rapport avec le fait qu'ils sont représentés ou qu'ils agissent en tant que représentants auprès du Conseil de Surveillance, hormis les cas de fraude, négligence grave ou méconduite volontaire.

15.10 L'Associé Commandité indemniserà et tiendra indemnes les membres du Conseil de Surveillance contre toutes actions, procédures, coûts raisonnables, charges, dépenses, pertes, dommages ou responsabilités encourues ou soutenues par tel membre comme résultat de l'exécution ou de la décharge par le membre de ses devoirs, pouvoirs, autorités ou discrétions en tant que membre du Conseil de Surveillance, à moins que telles actions, procédures, coûts, charges, dépenses, pertes, dommages ou responsabilités résultent de fraude, négligence grave ou méconduite volontaire commise par tel membre.

#### IV. Assemblée générale des actionnaires

##### Art. 16. Pouvoirs et droits de vote.

16.1 Toute assemblée générale des Associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés de la Société. Les résolutions de l'assemblée générale sont obligatoires pour tous les Associés de la Société. Toute décision devra recevoir le consentement de l'Associé Commandité.

16.2 Les délais de convocation et règles relatifs au quorum requis par la Loi sont d'application pour toute Assemblée générale des Associés, ainsi que pour la conduite de ces assemblées, sauf disposition contraire des Statuts.

16.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et admettent qu'ils ont été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale pourra être tenue sans convocation préalable.

16.4 Chaque action donne droit à une voix. Chaque Associé pourra se faire représenter à chaque assemblée générale en désignant une autre personne, Associé ou non, en tant que mandataire, par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

16.5 Sauf disposition contraire de la Loi ou des Statuts, les décisions prises à chaque assemblée générale des Associés seront prises à la majorité simple des Associés présents et votants avec l'accord de l'Associé Commandité.

16.6 Toutefois, les décisions relatives à:

- a. la modification de l'objet social de la Société;
- b. l'augmentation et la réduction du capital social de la Société;
- c. la liquidation de la Société et la nomination des liquidateurs;
- d. la fusion, scission ou «split-up» de la Société ou transfert de ou consolidation comprenant tous ses actifs;
- e. le changement de la forme juridique de la Société;
- f. le changement d'Associé Commandité; et
- g. la relation entre la Société et les entités s'y rapportant; doivent être décidées à une majorité des Associés représentant au moins 75% (soixante-quinze pourcent) du capital social de la Société, l'Associé Commandité détenant chaque fois un droit de veto quant à la prise de la décision.

16.7 Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des Associés est convoquée pour décider de l'exécution d'une convention entre la Société et l'Associé Commandité, l'Associé Commandité devra s'abstenir de prendre part au vote et n'aura donc pas de droit de veto. Il ne pourra qu'informer l'assemblée générale des Associés de son avis quant à la décision à prendre.

**Art. 17. Assemblées Générales des Actionnaires.**

17.1 L'assemblée générale annuelle des Associés sera tenue conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, chaque deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié au Grand duché de Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

17.2 D'autres assemblées générales des Associés peuvent être tenues à cet endroit et à cette date, comme indiqué dans la convocation.

17.3 Toute assemblée générale des Associés sera présidée par l'Associé Commandité.

**Art. 18. Convocation.**

18.1 Les assemblées générale des Associés seront convoquées par l'Associé Commandité, conformément à une convocation reprenant l'agenda de l'assemblée et envoyée par courrier recommandé, au moins huit jours précédant l'assemblée générale, à chaque Associé au domicile indiqué dans le registre des Actions de la Société ou par publication dans un journal de presse luxembourgeoise et au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations».

18.2 Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires, et si ils établissent qu'ils ont été informés de l'agenda de l'assemblée générale, l'assemblée pourra avoir lieu sans convocation préalable.

**Art. 19. Responsabilité des Actionnaires.**

19.1 Les Associés Commanditaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence de leur Engagement dans la Société.

19.2 La responsabilité de l'Associé Commandité est illimitée et conjointe.

**Art. 20. Dépositaire.**

20.1 La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le Dépositaire) répondant aux conditions prévues dans la Loi SICAR. Les valeurs et montants en espèces de la Société seront tenus par le Dépositaire ou sous sa responsabilité par des agents dûment autorisés, nommés de bonne foi, qui assumeront, à l'égard de la Société et de ses Associés Commanditaires, les devoirs et responsabilités prévues par la Loi SICAR.

20.2 Au cas où le Dépositaire souhaite se retirer, l'Associé Commandité s'efforcera de pourvoir à son remplacement dans un délai de 2 (deux) mois de la date effective de résignation du Dépositaire. L'Associé Commandité pourra mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais il ne pourra cependant le révoquer que dans la mesure où un nouveau dépositaire aura été désigné conformément à cet article afin de remplacer l'ancien.

20.3 Les devoirs du Dépositaire cesseront:

(i) en cas de résignation volontaire du Dépositaire ou au cas où la Société a mis fin à ses fonctions; jusqu'à son remplacement tel que prévu à l'article 20.1 ci-dessus, le Dépositaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde des intérêts des Associés; ou

(ii) au cas où le Dépositaire ou la Société (a) aurait été déclaré en banqueroute, (b) aurait obtenu la suspension de paiements, (c) aurait conclu un accord avec ses créanciers, (d) aurait été placé sous gestion contrôlée ou toute procédure similaire, ou (e) mis en liquidation; ou

(iii) au cas où la CSSF retire l'autorisation donnée au Dépositaire ou à la Société.

**V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices****Art. 21. Exercice social.**

21.1 L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

21.2 Les comptes de la Société seront établis en euros.

21.3 Les comptes de la Société seront vérifiés et dressés par un commissaire aux comptes élu pour une période à déterminer à la majorité simple des Associés réunis en assemblée.

21.4 L'Associé Commandité fournira des informations aux Associés Commanditaires sur base régulière.

Les Associés Commanditaires devront recevoir, en particulier: (a) une copie, bimensuelle (60 jours) depuis la fin de chaque année fiscale, des comptes annuels non-vérifiés de la Société; (b) trimestriellement (90 jours) depuis la fin de chaque année fiscale, une copie gratuite des comptes annuels certifiés par le réviseur de la Société; (c) quarante-cinq (45) jours depuis la fin de chaque trimestre (sauf le quatrième trimestre quand les rapports devront être remis endéans les trois mois depuis la fin de l'année fiscale), un rapport comprenant: (i) une description des investissements cessions nouveaux exécutés par la Société endéans cette période; (ii) une description des investissements et autres actifs de la Société ensemble avec un rapport succinct sur le développement des investissements; (iii) une évaluation du portefeuille d'investissements.

21.5 Les opérations de la Société et sa situation financière comprenant particulièrement ses livres comptables devront être supervisés par un réviseur d'entreprise qui devra satisfaire les exigences de la loi luxembourgeoise concernant l'honorabilité et l'expérience professionnelle et qui devra exécuter les obligations prescrites par la Loi SICAR. Le réviseur sera élu par l'assemblée générale des Associés et continuera d'exécuter ses devoirs jusqu'à élection de son successeur.

Le réviseur en fonction ne pourra être déchu de ses fonctions par les Associés que pour motif grave.

### **Art. 22. Allocation des profits.**

22.1 Les droits de participation aux bénéfices de l'Associé Commandité seront déterminés sur base des mécanismes de distribution tels que prévus à l'article 14.6 ci-dessus.

22.2 Des distributions annuelles seront faites lors de l'assemblée générale des Associés sur proposition de l'Associé Commandité. Chaque distribution de dividendes sera faite en accord avec l'article 14.6 ci-dessus.

22.3 L'assemblée générale des Associés approuvera les décisions de l'Associé Commandité concernant la décision de payer des dividendes de même que l'allocation de profits décidés par l'Associé Commandité.

22.4 Les dividendes pourront être payés en euro ou dans n'importe quelle autre devise déterminée par l'Associé Commandité et ils pourront être payés à telles endroits et moments tels que déterminés par l'Associé Commandité.

22.5 L'Associé Commandité pourra décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par les Lois, chaque fois en respectant les mécanismes de distribution prévus à l'article 14.6 ci-dessus.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 23. Dissolution - Liquidation.**

23.1 La Société peut être dissoute volontairement par une résolution de l'assemblée générale des Associés avec l'accord de l'Associé Commandité ou à l'expiration du délai prévu à l'Article 5.

23.2 Il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée des Associés en vertu de la Loi SICAR. Les Associés détermineront également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs en vertu de la Loi SICAR.

## **VII. Disposition générale**

**Art. 24. Modifications des Articles.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée des Associés, sous réserve du respect des conditions de quorum et de majorité prévus par la loi luxembourgeoise, et sous respect de l'accord de l'Associé Commandité. L'assemblée générale extraordinaire ne pourra valablement délibérer que si au moins 75% (soixante-quinze pourcent) du capital sont présents ou représentés et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une deuxième assemblée peut être convoquée, de la façon décrite à l'article 18.

Une telle convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir au moins 75% (soixante-quinze pour cent) des voix des Actionnaires présents ou représentés.

**Art. 25. Loi applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application des Lois.

### *Souscription et Libération*

Les souscripteurs ont souscrit au nombre d'Actions et ont libéré en liquide les montants tels que mentionnés ci-dessous:

Associé	Capital souscrit
1) OQUENDO MANAGEMENT S.à r.l. ....	1,- EUR (Management action)
2) OQUENDO PARTNERS LLP .....	3.500,- EUR (classe B actions)
3) CAJA DE AHORROS DE CASTILLA LA MANCHA .....	62.500,- EUR (classe C actions)
4) CAJA DE AHORROS MUNICIPAL DE BURGOS .....	62.500,- EUR (classe C actions)
5) INVERGESTIÓN .....	62.500,- EUR (classe C actions)
6) CAJA DE AHORROS Y MONTE DE PIEDAD DE AVILA .....	37.500,- EUR (classe C actions)
7) CAJA DE AHORROS DE VIGO, OURENSE Y PONTEVEDRA .....	62.500,- EUR (classe C actions)
8) CAJA DE AHORROS Y MONTE DE PIEDAD DE NAVARRA .....	62.500,- EUR (classe C actions)

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ cinq mille euros (5.000,- EUR).

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ont été respectées.

### *Assemblée générale des associés*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se reconnaissant dûment convoqués, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

A été nommée commissaire aux comptes de la Société: DELOITTE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B 67,895.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi aux 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus au notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Steinmetz, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, LAC/2007/13136. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007070009/5770/1248.

(070088076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

**Gef Real Estate Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.066.

—

The shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on Friday 20th July 2007 at 11.30 a.m. at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors, the Commissaire and of the Independent External Auditor for the accounting year ended December 31, 2006.
2. Presentation and approval of the annual accounts for the year ended December 31, 2006.
3. Allocation of the results.
4. Discharge of the Board of Directors, the Commissaire and the Independent External Auditor for the accounting year ended December 31, 2006.
5. Election of the Directors, Commissaire and Independent External Auditor.
6. Ratification by the shareholders of the purchase by the company of 1,040,000 of its own shares at USD5 per share appearing on the balance sheet at December 31, 2006 and authorisation to the Board to buy and sell the shares of the Company on the following conditions:
  - Quantity: up to 10% of the outstanding shares
  - Price per share: minimum USD 4 and maximum USD 6
  - Duration: 18 months from December 31, 2006
7. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007067528/581/26.

**Esso Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.775.588,00.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.310.

—

In the year two thousand and seven, on the eleventh of May.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ExxonMobil LUXEMBOURG ET CIE, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 20, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of the undersigned notary of 28 October 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 34, on 11 January 2000 and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number B 72.560, the articles of incorporation of the Company have for the last time been amended by a deed of Maître Marc Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of the undersigned notary, on 31 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 409 on 3 May 2005 («ELEC»),

hereby represented by M<sup>e</sup> Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Bertrange on 7 May 2007,

being also hereafter referred to as the «Sole Shareholder»,

The appearing person, acting in above stated capacity, has requested the undersigned notary to document the following:

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The Sole Shareholder declares being the sole shareholder of ESSO LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 23 January 1920, pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Jules Hamélius, notary residing in Luxembourg, published in Mémorial, Recueil Spécial, No. 8 of 13 February 1920. The articles of association were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 17 April 2007, not yet published in the Mémorial (the «Company»).

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda:*

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of twelve million two hundred sixty-three thousand five hundred eighty-eight euro (EUR 12,263,588.-) in order to raise it from its present amount of four million five hundred twelve thousand euro (EUR 4,512,000.-) to an amount of sixteen million seven hundred seventy-five thousand five hundred eighty-eight euro (EUR 16,775,588.-), without creation of new shares, by increase of the accounting par value of the existing shares.

2. To accept the subscription for the increase of capital by ELEC, prenamed, acting in its capacity of subscriber, and to accept payment in full for such increase of share capital as well as an aggregate share premium of one billion two hundred fourteen million ninety-five thousand and one hundred fifty-two euro (EUR 1,214,095,152.-) against the contribution in kind consisting of forty (40) shares in EXXON TRADING BV, a company incorporated and governed by the laws of the Netherlands, with registered office at Graaf Engelbertlaan 75, 4837 DS Breda, The Netherlands («ETBV»), having a nominal value of one thousand NLG (NLG 1,000.-) each and representing all the percentage of the share capital in ETBV.

3. To amend the article 6 (Capital), paragraph 1, of the articles of incorporation to reflect the proposed capital increase.

4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder has resolved the following:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of twelve million two hundred sixty-three thousand five hundred eighty-eight euro (EUR 12,263,588.-) in order to raise it from its present amount of four million five hundred twelve thousand euro (EUR 4,512,000.-) to an amount of sixteen million seven hundred seventy-five thousand five hundred eighty-eight euro (EUR 16,775,588.-), without creation of new shares, by increase of the accounting par value of the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, now appeared M<sup>e</sup> Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of ELEC, prenamed, by virtue of a proxy given in Bertrange on 7 May 2007.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of ELEC, prenamed, for the increase of the share capital, with payment of a share premium in a total amount of one billion two hundred fourteen million ninety-five thousand and one hundred fifty-two euro (EUR 1,214,095,152.-), and to make payment in full for such increase of the Company's share capital by a contribution in kind consisting of 40 (forty) shares in ETBV, prenamed, having a nominal value of one thousand NLG (NLG 1,000.-) each and representing all the percentage of the share capital in ETBV.

The person appearing further stated that the shares contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the shares in ETBV, prenamed.

The person appearing stated that a report has been drawn up by the board of directors of the Company on 10 May 2007, wherein the shares so contributed in specie are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«(...) the value of the contribution in kind of the ownership of these forty (40) shares having a nominal value of one thousand NLG (NLG 1,000.-) each, currently representing one hundred percent (100%) of the share capital of ETBV, is at least equal to the increase of the value of the share capital and the aggregate share premium (...)»

Proof of the ownership by ELEC, prenamed, of the shares in ETBV, prenamed, has been given to the undersigned notary by a certified copy of the shareholders' register of that company.

The transfer to the Company of the shares in ETBV will be entered into the shareholders' register of the Company immediately after the execution of this deed.

#### *Second resolution*

Thereupon, the Sole Shareholder resolved to accept the above referred subscription for the increase of the share capital by ELEC, prenamed, acting in its capacity of subscriber, and to accept full payment for such increase of share capital as well as an aggregate share premium of one billion two hundred fourteen million ninety-five thousand and one hundred fifty-two euro (EUR 1,214,095,152.-) against the contribution in kind consisting of 40 (forty) common shares in ETBV, having a nominal value of one thousand NLG (NLG 1,000.-) each.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the article 6, paragraph 1, of the Company's articles of incorporation in order to reflect the above resolutions and resolved that the article 6, paragraph 1, of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

« **Art. 6. Capital.** The capital is set at sixteen million seven hundred seventy-five thousand five hundred eighty-eight euro (EUR 16,775,588.-) divided in 60,000 (sixty thousand) shares without nominal value.»

The other paragraphs of this article 6 of the Company's articles of incorporation remain unchanged.

#### *Expenses*

Insofar as the contribution in kind results in ELEC holding 40 (forty) shares of ETBV representing all percentage of the share capital of ETBV which is a company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the Law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le onze mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ExxonMobil LUXEMBOURG ET CIE, une société en commandite par actions, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 28 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 34 du 11 janvier 2000 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.560, les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement du notaire instrumentant, le 31 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 409 du 3 mai 2005 («ELEC»),

représentée par M<sup>e</sup> Jean-Paul Spang, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration de pouvoirs donnée à Bertrange, le 7 mai 2007,

étant ci-après dénommée l'«Associé Unique».

La partie comparante, agissant en sa qualité mentionnée ci-avant, a requis au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Ladite procuration, signée par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexe au présent acte aux fins d'enregistrement.

II. La partie comparante représente la totalité du capital social de ESSO LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange (Grand Duché de Luxembourg), constituée par un acte établi par M<sup>e</sup> Jules Hamélius, notaire de résidence à Luxembourg le 23 janvier 1920, publié au Mémorial, Recueil Spécial, numéro 8 daté du 13 février 1920. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte établi par le notaire soussigné le 17 avril 2007, non encore publié au Mémorial (la «Société»).

III. La partie comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, ayant reconnu être parfaitement informée des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social d'un montant de douze millions deux cent soixante-trois mille cinq cent quatre-vingt-huit euro (EUR 12.263.588,-) afin de porter le montant actuel de quatre millions cinq cent douze mille euro (EUR 4.512.000,-) à un montant de seize millions sept cent soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt-huit euro (EUR 16.775.588,-), par l'augmentation du pair comptable des parts sociales existantes, sans création ni émission de nouvelles parts sociales.

2. Acceptation de la souscription et du paiement intégral pour cette augmentation du capital pour le compte de ELEC, précité, agissant en sa qualité de souscripteur, et libération de l'intégralité de l'augmentation du capital ainsi qu'une prime d'émission totale de un milliard deux cent quatorze millions quatre-vingt-quinze mille et cent cinquante-deux euro (EUR 1.214.095.152,-) en contrepartie de l'apport en nature consistant en quarante (40) parts sociales ordinaires détenues dans EXXON TRADING BV, une société constituée et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Graaf Engelbertlaan 75, 4837 DS Breda, Pays-Bas («ETBV»), avec une valeur nominale de mille NLG (NLG 1.000,-) chacune et représentant tout le pourcentage du capital social de ETBV.

3. Modifier l'article 6 (Capital Social), 1<sup>er</sup> paragraphe, des statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital social proposée.

4. Divers.

déclarant que des convocations n'étaient pas nécessaires, ont requis du notaire soussigné d'acter que le associés ont décidé unanimement ce qui suit:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société social à concurrence d'un montant de douze millions deux cent soixante-trois mille cinq cent quatre-vingt-huit euro (EUR 12.263.588,-) afin de porter le montant actuel de quatre million cinq cent douze mille euro (EUR 4.512.000,-) à un montant de seize millions sept cent soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt-huit euro (EUR 16.775.588,-), par l'augmentation du pair comptable des parts sociales existantes, sans création ni émission de nouvelles parts sociales.

*Souscription - Paiement*

Ensuite M<sup>e</sup> Jean-Paul Spang, précité, se présente, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de ELEC, précitée, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 7 mai 2007.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de ELEC, précitée, à l'augmentation du capital social, avec paiement d'une prime d'émission totale de un milliard deux cent quatorze millions quatre-vingt-quinze mille et cent cinquante-deux euro (EUR 1.214.095.152,-) et de libérer intégralement cette augmentation de capital par un apport en nature consistant en quarante (40) parts sociales ordinaires détenues dans ETBV, précitée, chacune d'une valeur nominale de mille NLG (NLG 1.000,-), représentant 100% du capital social de ETBV, précitée.

La partie comparante déclare encore que toutes les actions apportées en nature sont libres de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la cessibilité des actions dans ETBV, précitée, à la Société.

La partie comparante déclare qu'un rapport a été établi par le conseil d'administration de la Société, en date du 10 mai 2007, dans lequel sont décrites et évaluées les parts sociales ainsi apportées en nature.

La partie comparante produit le prédit rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«(...) la valeur de l'apport en nature de quarante (40) parts sociales ayant une valeur nominale de mille NLG (NLG 1.000,-) chacune, actuellement représentant cent pourcent (100%) du capital social de ETBV, est au moins égale à la valeur de l'augmentation du capital social ainsi que de la prime d'émission totale (...)».

La propriété par ELEC, précitée, des parts sociales dans la société ETBV, précitée, a été justifiée au notaire instrumentaire par une copie certifiée conforme du registre des associés de cette société, copie qui restera annexée au présent acte.

Le transfert des parts sociales dans ELEC, précitée, à la Société sera inscrit dans le registre des associés de cette société immédiatement après l'exécution du présent acte.

*Deuxième résolution*

Ensuite, l'associé unique a décidé d'accepter lesdites souscriptions et paiements intégral pour l'augmentation du capital social pour le compte de ELEC, précité, agissant en sa qualité de souscripteur, et de libérer l'intégralité du montant nominal de ces parts sociales ainsi qu'une prime d'émission totale de un milliard deux cent quatorze millions quatre-vingt-quinze mille et cent cinquante-deux euro (EUR 1.214.095.152,-) en contrepartie de l'apport en nature consistant en quarante (40) parts sociales ordinaires détenues dans ETBV, ayant une valeur nominale de mille NLG (NLG 1.000,-) chacune.

### Troisième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 6, 1<sup>er</sup> paragraphe, des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus et a décidé que l'article 6, 1<sup>er</sup> paragraphe, des statuts de la Société sera rédigé désormais comme suit:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social est fixé à seize millions sept cent soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt-huit euro (EUR 16.775.588,-) divisé en soixante mille (60.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Les autres paragraphes de cet article 6 des statuts de la Société demeurent inchangés.

### Frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans une participation de ELEC de quarante (40) parts sociales ordinaires émises par ETBV représentant tout le pourcentage du capital social ETBV qui est une société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007. LAC/2007/8521. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007069943/220/197.

(070084118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

### **Surya S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.288.

### — STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen WILONA GLOBAL S.A, ayant son siège social à Panama City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama);

2.- La société de droit panaméen MELSON ASSETS INC., ayant son siège social à Panama City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

Les deux comparantes sont ici représentées par Madame Valérie Wesquy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées à Luxembourg le 30 mai 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SURYA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

**Art. 4.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2008.

#### *Souscription et libération*

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques WILONA GLOBAL S.A., prédésignée, cinquante actions:	50
.....	
2.- La société de droit panaméen MELSON ASSETS INC, prédésignée, cinquante actions: .....	50
Total: cent actions: .....	100

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - Monsieur Michele Canepa, employé privé, né à Genova (Italie), le 23 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie, Président;
  - Madame Valérie Wesquy, employée privée, née le 6 mars 1968 à Mont St Martin (France) et demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;
  - Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à anonyme GLOBAL TRUST ADVISORS S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 68.731.

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
- 6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Wesquy, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, LAC/2007/13797. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007070011/5770/141.

(070088011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

---

**Stemaco Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 62.801.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065737/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07084. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Brandotex Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 53.553.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065738/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07073. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Zephyr International B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 92.109.

En date du 14 mai 2007, l'Associé Unique a appelé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée Monsieur Daniel Galhano, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Mr Robert Hovenier, gérant démissionnaire.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Monsieur Daniel Galhano, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Monsieur Eric Magrini, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Monsieur André Wilwert, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour ZEPHYR INTERNATIONAL B.V.

E. Magrini

Gérant

Référence de publication: 2007066061/7760/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07062. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

---

**Cirio Del Monte Foods Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 49.177.

En date du 4 mai 2007, Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son poste d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066049/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07177. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

---

**Cirio Del Monte Foods Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 49.177.

En date du 4 mai 2007, Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son poste d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066051/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07176. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

---

**Jardipal S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 87.856.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 18 mai 2007*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Joseph Winandy en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

J. Quintus / J. Winandy

Administrateur / Président

Référence de publication: 2007066084/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00151. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

---

**Cépages Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 113.828.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007065833/272/12.

(070069877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**EPF Harenberg City-Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EPF Holdings 4 S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 120.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 mai 2007.

J.-J. Wagner.

Notaire

Référence de publication: 2007065829/239/13.

(070069883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**International Sport Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9252 Diekirch, 6, rue du Kockelberg.

R.C.S. Luxembourg B 92.551.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065834/2985/12.

Enregistré à Diekirch, le 5 juin 2007, réf. DSO-CF00033. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070069881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Paryseine (Lux 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.452.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007065836/272/13.

(070069874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**CMS Management Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 81.525.

RECTIFICATIF

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. qui s'est tenue le 20 février 2007, nous vous informons que le mandat de l'administrateur et de l'administrateur-délégué, M. Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, sera renouvelé lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes de 2011.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

D. van der Molen

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007066004/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02861. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**CORSAIR (Luxembourg) N°7 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.498.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2007

- Sont nommés administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employée privée, résidant

professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2007065980/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07074. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Dacomi Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.585.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 15 mai 2007 que le mandat du commissaire aux comptes, CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., RC B 86.770, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007065964/799/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06423. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**DB Bagheera Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.238.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2007*

- Est nommée directeur de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du directeur démissionnaire M. Tom Karel Odile Verheyden.

- Le mandat du nouveau directeur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

*Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2007065823/1463/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06401. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Vision Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.432.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2007*

- Sont nommés administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employé privé, résidant

professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2007065821/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06411. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**EPF Frankfurt I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 116.717.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

J.-J. Wagner.

Notaire

Référence de publication: 2007065824/239/12.

(070069890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Caleas S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 82.860.

DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CALEAS S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 27 avril 2007 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée.
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007065831/317/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05758. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**SB Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 115.914.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2007*

- Sont nommés administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Jarny, employé privé, résidant professionnellement au

2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2007065825/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06399. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Gazstream S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 109.103.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2007*

- Sont nommés administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2007065826/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06480. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Polired S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 88.387.

—  
En date du 1<sup>er</sup> décembre 2005, Monsieur Riccardo Moraldi a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Messieurs Bruno Beernaerts et David De Marco ont démissionné de leur fonction d'administrateur, suivant courrier adressé à la société en date du 24 janvier 2007.

La société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l. a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes, avec effet au 24 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 22 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065965/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06634. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**N.H.C. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.753.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 16 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 368 du 18 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour N.H.C. HOLDING S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007065441/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07050. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

---

**Lemon International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 83.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007065726/242/12.

(070069631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Orco Property Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007065727/242/12.

(070069633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**PTC Essen Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.290.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2007*

- Sont nommés administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2007065814/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06403. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---